



Réalisation d'un ensemble
résidentiel « *Les Jardins de la
Mer* » – LINGUIZZETTA (2B)

CORSEA PROMOTION 12
Décembre 2018

Note environnementale

Citation recommandée	Biotope, 2018, Réalisation d'un ensemble résidentiel « Les Jardins de la Mer », Linguizzetta (2B) , 68 pages.	
Version/Indice	V0	
Date	21/12//2018	
Nom de fichier	CERFA_Annexe7_BIO_NENV_CORSEA_ProjetImmobilier_Bravone	
N° de contrat	20180000	
Maître d'ouvrage	CORSEA PROMOTION 12	
Interlocuteur	Régis LUCCITELLI Responsable	Contact : r.luccitelli@groupecorsea.com
Biotope, Responsable du projet	Cyndie CHAUVITEAU	Contact : cchauviteau@biotope.fr Tél : 04 67 18 67 76
Biotope, rédacteurs	Cyndie CHAUVITEAU Loïc ARDIET Judy FERRERE	-
Biotope, Responsable de qualité	Loïc ARDIET	Contact : lardiet@biotope.fr

Sommaire

1	Contexte réglementaire	6
2	Description du projet et de l'aire d'étude	8
1	Description du projet	9
1.1	Localisation	9
1.2	Principe Général	10
1.3	Description du mode opératoire	10
2	Présentation de l'aire d'étude	13
3	Analyse de l'état initial du site et de son environnement	15
1	Milieu physique	16
1.1	Contexte topographique	16
1.2	Sols	17
1.3	Qualité de l'air	17
1.4	Eaux souterraines et superficielles	18
2	Risques majeurs	21
3	Milieu naturel	24
3.1	Espaces naturels réglementaires	24
3.2	Espaces naturels d'inventaire	26
3.3	Zones humides	29
3.4	Continuités écologiques et PADDUC	29
3.5	Pré-diagnostic écologique	32
4	Milieu humain	39
4.1	Population et habitats	39
4.2	Occupation du sol et activités	39
4.3	Trafic et déplacements	41
4.4	Équipements	42
4.5	Urbanisme	43
4.6	Santé – Cadre de vie, environnement sonore	44
5	Patrimoine et paysage	45
6	Boisements	47
4	Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet	49
1	Rappel du projet envisagé	50
2	Prise en compte des effets sur l'environnement en phase d'aménagement	50
2.1	Le milieu physique	50

2.2	Les risques majeurs	51
2.3	Le milieu naturel : prise en compte de la biodiversité locale	52
2.4	Incidences sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation de sites Natura 2000	58
2.5	Le patrimoine et le paysage	60
2.6	Le milieu humain	60
2.7	Les boisements	61
3	Prise en compte des effets sur l'environnement en phase d'aménagement	61
3.1	Le milieu physique	61
3.2	Les risques	62
3.3	Le milieu naturel	62
3.4	Le milieu humain	63
3.5	Le patrimoine et le paysage	63

5 Conclusion 64

Liste des tableaux

Tableau 1: Référencement des risques majeurs naturels sur la commune de Linguizzetta – Dossier Départemental des Risques Majeurs de Haute-Corse et Géorisques.	22
Tableau 2 : Sites d'inventaires référencés au droit de l'aire d'étude (Source : INPN et DREAL Corse).	27
Tableau 3 : Périodes favorables d'un point de vue environnemental et phasage des travaux	56

Liste des illustrations

Figure 1 : Localisation du projet (Source : CORSEA PROMOTION 12).	9
Figure 2 : Plan de masse « Les Jardins de la Mer » (Source : CORSEA PROMOTION 12).	12
Figure 3: Présentation des aires d'étude pour le programme d'aménagement de la résidence des Jardins de la Mer (Source : CORSEA PROMOTION, 2018)	14
Figure 4 : Données sur la topographie du site (Source : ©Géoportail).	16
Figure 5 : Masses d'eau souterraines présentes au droit de l'aire d'étude (Source : BRGM).	19
Figure 6 : Réseau hydrographiques au droit du projet (Source : Extrait Géoportail).	20
Figure 7 : Risque inondation au droit du projet (Source : Géorisques).	23
Figure 8 : Sites Natura 2000 à proximité du projet de des Jardins de la Mer (Source : INPN et DREAL Corse).	24
Figure 9 : Cartographie des sites Natura 2000 et espaces réglementés	25
Figure 10: ZNIEFF et zonages d'inventaire au droit de l'aire d'étude (Source : DREAL Corse).	28
Figure 11 : Zonages PADDUC	30
Figure 12 : Extrait de la Trame Verte et Bleue	31
Figure 13 : Stations d'espèces végétales ou animales recensées dans la base de données de la DREAL (OGREVA).	32
Figure 14 : Occupation du sol au droit de l'aire d'étude (Source : CORINE LAND COVER, 2012).	39
Figure 15 : Extrait du Recensement Général Parcellaire de 2017 (Source : RGP 2016).	40
Figure 16: Organisation du réseau routier autour de la zone d'étude (Source: Géoportail de l'IGN)	41
Figure 17: Photo de la RD 617 aux abords de l'aire d'étude (Source : GoogleEarth)	41
Figure 18: Équipements en place autour de l'aire d'étude (Source : Géoportail de l'IGN)	42
Figure 19 : Extrait du PLU de Linguizzetta (Source : Site internet de la commune).	43
Figure 20 : Éléments du patrimoine (Source : Atlas des patrimoines).	46
Figure 21 : Illustration des boisements présents : Futaie irrégulière de Chêne liège, très ouverte.	48
Figure 22 : Coupe des aménagements prévus - en rouge topographie actuelle (Source : CORSEA PROMOTION 12).	50
Figure 23 : Caractéristique d'une haie champêtre.	53
Figure 24 : Schéma des différents faisceaux de candélabres.	54
Figure 25 : Schéma d'une clôture « anti-tortue »	55
Figure 26 : Schéma du débroussaillage obligatoire (Source : DDTM Haute-Corse).	62

1

Contexte réglementaire

1 Contexte réglementaire

La société CORSEA Promotion 12 porte un projet d'aménagement d'un ensemble de logement sur une surface de 18460 m² « *Les Jardins de Bravone* » sur la commune de Linguizzetta (2B).

Ce projet, localisé sur le secteur de la Marine de Bravone à 450 m de la mer Méditerranée, occupera un parcellaire de 18460 m² (parcelle C330). Il sera composé de 18 villas individuelles et de 12 bâtiments d'habitations collectives en R+0 ou R+1 sur vide sanitaire pour une surface plancher de 2500 m². Une voirie interne de 5 m de large minimum sera mise en place avec des aires de retournements. 60 places de stationnement seront également construites dont 18 garages, 37 places extérieures et 5 places intérieures. Le projet sera raccordé au réseau communal.

D'un point de vue réglementation environnementale, le projet, conformément à l'annexe de l'article R.122-2, est potentiellement concerné par deux catégories :

- **39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement** : le terrain d'assiette est de 18 460 m² et la surface plancher de 2500 m². Aussi, au regard des faibles dimensions du projet, il n'est, pour cette catégorie, soumis à aucune procédure au titre de l'article L.122-2.
- **47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols** : le projet amènera au défrichement de maximum 1,6 ha. Il est d'ailleurs soumis à une autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier. Dans ce cadre, compte tenu des surfaces potentiellement concernées, il entre dans le cadre de la catégorie 47-a) *Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare* et est soumis à la réalisation d'un cas par cas.

Le présent document est joint au dossier du cas par cas (Annexe 7). Il s'agit d'une note de présentation des enjeux environnementaux (Note environnementale). Il a pour objectif de décrire les contraintes environnementales détectées, les incidences potentielles et les mesures de protection et de prévention intégrées au projet en lien avec les contraintes identifiées.

2

Description du projet et de l'aire d'étude

2 Description du projet et de l'aire d'étude

1 Description du projet

1.1 Localisation

Le projet se situe sur la commune de Linguizzetta en Haute-Corse (2B) à 56 km au sud de Bastia. Plus précisément, le projet est à 9,5 km à l'est du bourg principal de la commune, au sein de la Marine de Bravone sur le lieu-dit Santa-Maria.

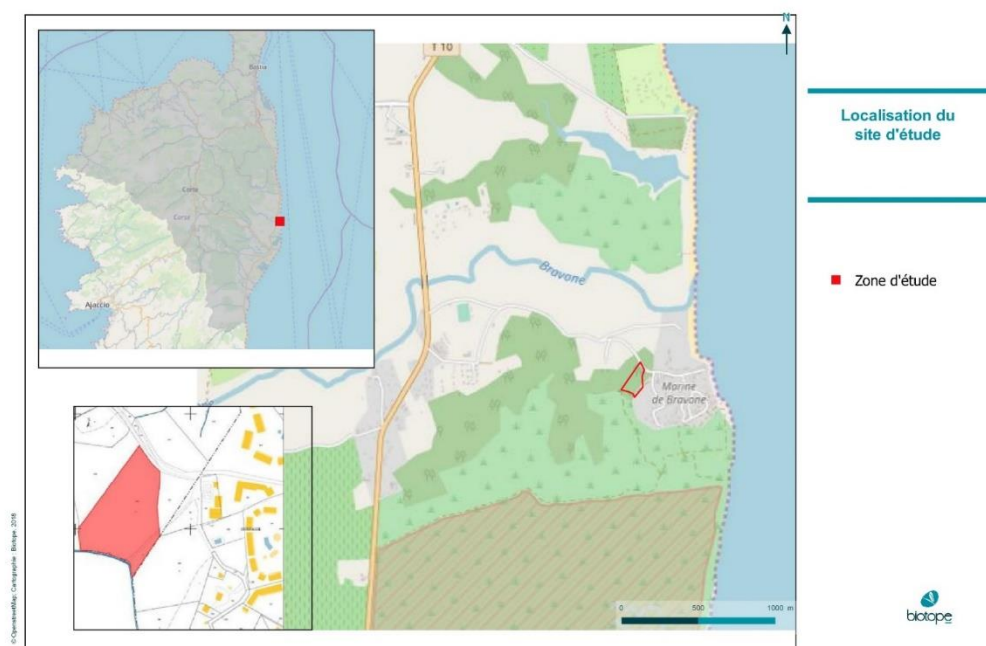


Figure 1 : Localisation du projet (Source : CORSEA PROMOTION 12).

2 Description du projet et de l'aire d'étude

1.2 Principe Général

Le présent projet s'inscrira dans la continuité de la Marine de Bravone. Il amènera à la mise en œuvre d'un ensemble de logements composés de :

- 5 bâtiments en R0 à R+1 avec un total de 12 logements ;
- 18 villas individuelles ;
- 60 places de stationnements dont 3 PMR ;
- 27 piscines de 18 m² chacune.

L'ensemble sera structuré par une voirie générale d'une largeur de 5 m avec un accotement de 2 m et une aire de retournement (cumul des voiries = 550 m environ). L'accès se fera via la R611 ou route de la Marine de Bravone. Une aire de retournement sera réalisée à la fin de chaque pénétrante desservant les différentes villas.

Pour s'adapter au terrain naturel, l'architecture sera orientée vers des petits collectifs groupés de trois logements maximum de type T3 en RDC en bas du terrain sur la partie la plus plane, et vers des villas individuelles de type T4 sur le haut du terrain.

La rétention de la parcelle sera assurée par des aires traitées dans les parties les plus basses du terrain sur la partie Est.

La structure des bâtiments sera composée comme suit :

- Structure béton, porteurs, poutres, agglomérés pour l'ensemble de l'opération
- Dalle en béton
- Plancher dalle pleine en béton armé
- Traitement de façade : selon la localisation et la nature de la structure, agglomérés + enduit de couleur suivant la palette de la commune et pierres sèches du pays.
- Les toitures seront des toitures deux pentes en tuiles Redland rouge.

Les espaces intérieurs et les abords des bâtiments seront plantés de massifs d'ornement, d'arbustes et d'arbres d'essences locales. Conformément au PLU, 10 % au moins de la surface du terrain sera traitée en espaces verts et plantées d'arbres d'essences locales ainsi qu'un arbre de haute tige pour 150m² de surface de stationnement à minima. Les surfaces résiduelles seront plantées d'un engazonnement rustique résistant ne nécessitant que peu d'entretien et d'eau. Les aménagements paysagers seront conformes aux mesures édictées dans les chapitres suivants.

Le raccordement des installations se feront aux réseaux existants.

1.3 Description du mode opératoire

Pour mettre en œuvre ce projet, plusieurs types de travaux seront réalisés :

- du débroussaillage et du défrichage ;
- des travaux de terrassements et de chaussées ;
- des travaux de construction des bâtiments (+ intérieur) ;
- des travaux d'assainissement et de prise en charge des eaux pluviales ;
- implantation des réseaux (AEP, électricité, téléphone) ;
- pose de clôtures et aménagements paysagers.

2 Description du projet et de l'aire d'étude

La mise en œuvre des terrassements aura pour objectif, autant que possible, de tendre vers une balance déblais/remblais proche de 0.

Le bitume servant aux couches superficielles de la voirie proviendra d'une centrale extérieure et sera amené par toupie. Il ne sera pas stocké sur place (utilisation direct).

Le chantier, ses installations (base-vie, stationnement des engins, zone de ravitaillement) et ses zones de stockages seront cantonnés soit à la zone de projet, soit aux surfaces imperméabilisées existantes.

La durée des travaux est prévue pour 18 mois et s'adapteront aux différentes contraintes environnementales. Des balisages de sécurité seront mis en place pour assurer la sécurité du trafic pendant les travaux sur la RD611. Le coût des travaux est estimé à 3,5 millions d'euros.

En phase exploitation, en termes d'entretien, la zone sera régulièrement contrôlée et nettoyée (entretien réalisé sans produits phytosanitaires). Des réfections seront effectuées au besoin. Des éclairages pourront être mis en œuvre conformément à la réglementation.

2 Description du projet et de l'aire d'étude



Figure 2 : Plan de masse « Les Jardins de la Mer » (Source : CORSEA PROMOTION 12).

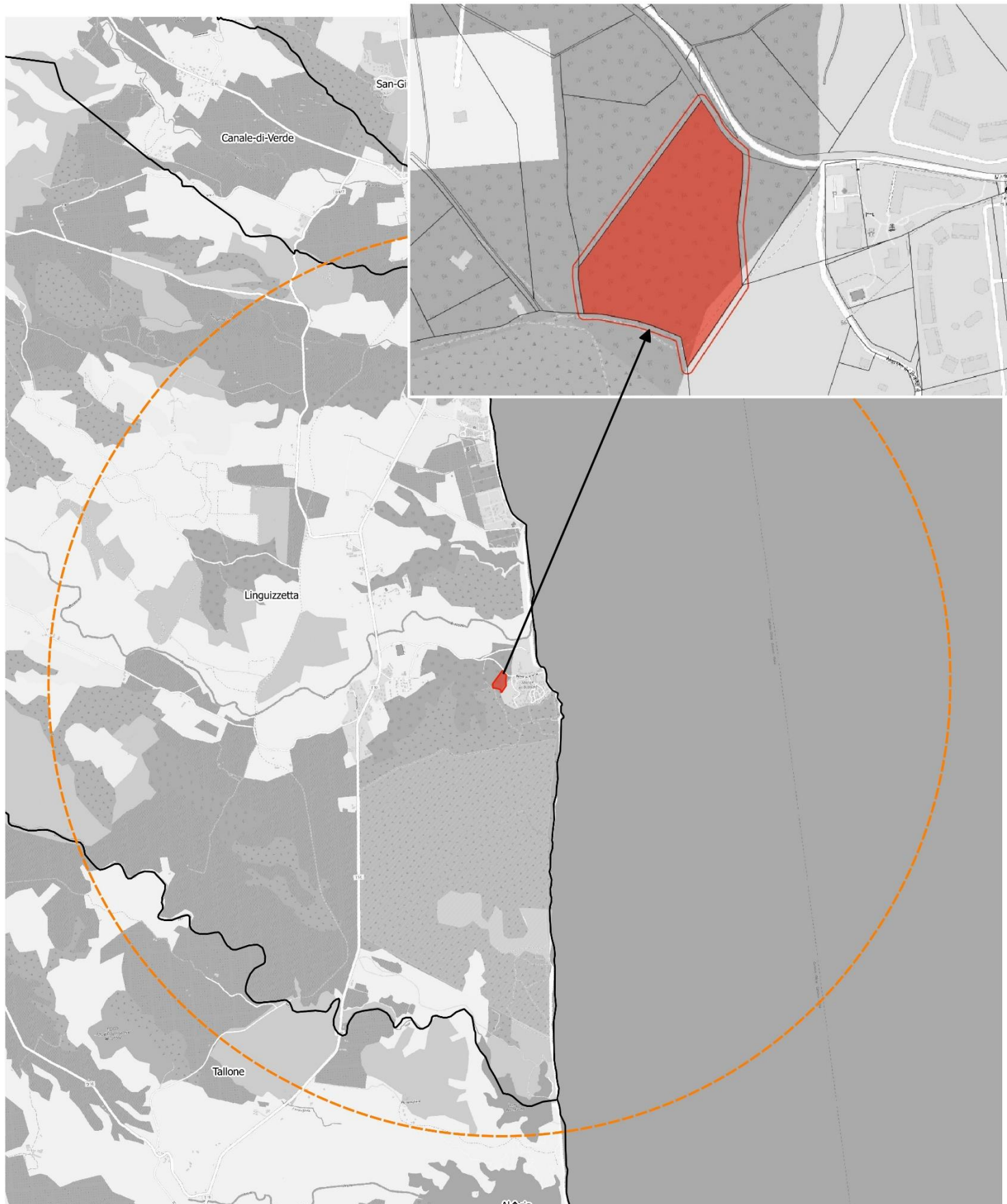
2 Description du projet et de l'aire d'étude

2 Présentation de l'aire d'étude

Les travaux envisagés pour la mise en œuvre de l'ensemble résidentiel des Jardins de la Mer portent sur la création de villas et de bâtiments avec une voirie d'accès et de desserte principale ainsi que des dessertes plus locales.

Trois périmètres sont pris en considération dans la présente note :

- Une aire d'étude immédiate ou emprise projet qui correspond à la parcelle 330C soit une aire d'étude de 1,8 ha
- une aire d'étude rapprochée, qui intègre l'ensemble des secteurs susceptibles d'être directement affectés par les aménagements. Dans le cas présent, elle correspond aux emprises permanentes et temporaires (chantier) du projet. Cette zone correspond à l'emprise du projet avec une bande tampon de 5 m.
- une aire d'étude éloignée, qui intègre les secteurs où peuvent s'ajouter des effets éloignés ou induits : liés à des pollutions, aux poussières, au dérangement, etc. Dans le cas présent, l'aire d'étude éloignée pour ce projet s'étend sur un rayon maximum de 5 km autour du tracé. Cette aire est considérée pour appréhender les enjeux du territoire dans lequel s'insère le projet : zone d'influence immédiate, aspects paysagers, milieux naturels proches, patrimoine culturel.



0 1 2 km

Aires d'étude

Projet d'aménagement d'un ensemble résidentiel
"Les Jardins de la Mer"

- Aire d'étude immédiate (emprise projet)
- Aire d'étude rapprochée (emprise projet + 5 m)
- Aire d'étude éloignée (5 km)
- Limites communales

3

Analyse de l'état initial du site et de son environnement

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

1 Milieu physique

Sources : Géoportail, SDAGE Corse, BRGM (carte géologique de Pietra-di-Verde), DDRM Haute-Corse

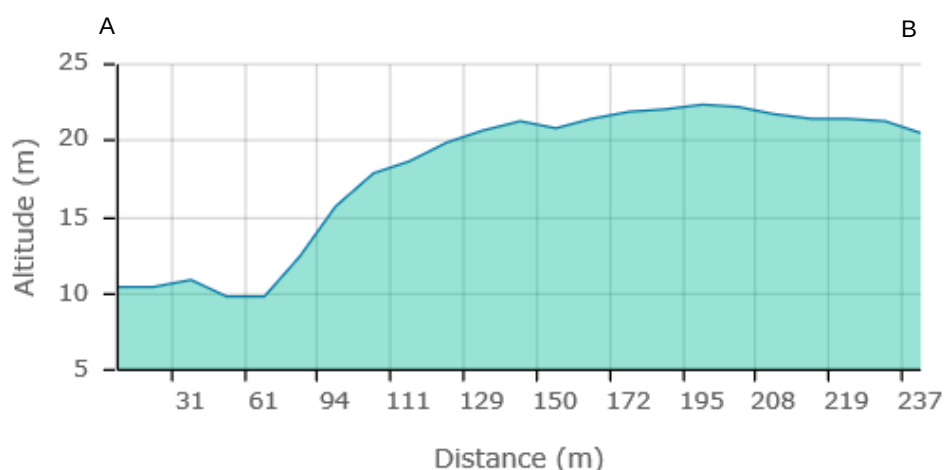
L'analyse de ce compartiment de l'environnement a été réalisée sur la base des données bibliographiques disponibles.

1.1 Contexte topographique

Le site est situé dans la plaine de la Bravona. La topographie est modérée : elle passe de 10 m au sud à 31 m en point culminant au nord. Une majeure partie du site présente des pentes supérieures à 10% (Source : données BCAE pour Géoportail) avec localement des pentes à près de 50%.



PROFIL ALTIMÉTRIQUE



Dénivelé positif : 13,55 m - Dénivelé négatif : -3,55 m
Pente moyenne : 8 % - Plus forte pente : 51 %

Figure 4 : Données sur la topographie du site (Source : ©Géoportail).

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

1.2 Sols

1.2.1 Contexte géologique

Le projet prend place au sein du secteur géologique des plaines orientales de la Corse héritée de la période Néogène et du quaternaire. Plus précisément, l'aire d'étude est implantée sur calcaires gréseux ou conglomératiques (m5a) correspondant à des formations dit de Vadina datant du Néogène. La présence de sable est marquée.

1.2.2 Qualité des sols

La base de données BASOL ne référence aucune pollution sur la commune de Linguizzetta. La base de données BASIAS référence 7 activités susceptibles de générer des pollutions sur la commune de Linguizzetta. Les deux plus proches sont à 1,6 km à l'ouest sur le bord de la RT10. Il s'agit de d'une casse automobile au sud et d'une station-service au nord. Concernant les activités passées, l'aire d'étude n'est concernée par aucune activité industrielle visible.

Ainsi, le secteur n'est pas concerné par une pollution connue. A ce jour, aucune étude de qualité des sols n'a été réalisée.

1.3 Qualité de l'air

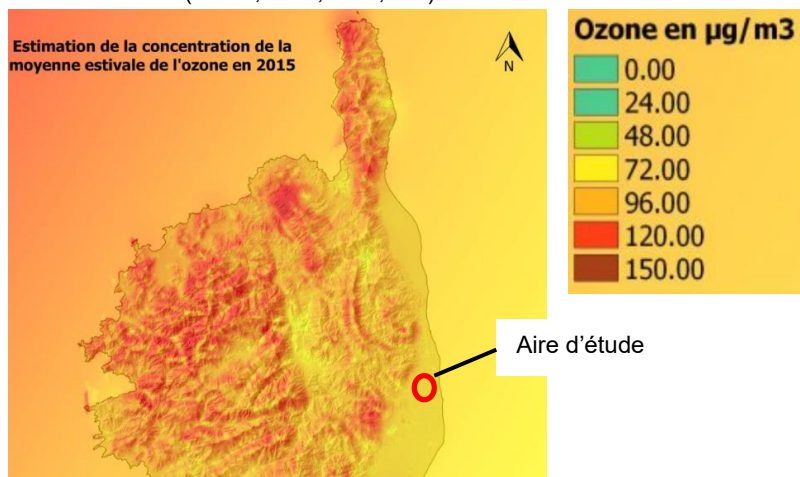
Aucune donnée concernant la qualité de l'aire à proximité n'est disponible. La station la plus proche est celle de Venaco à 24 km à l'ouest. C'est une station de type rural en milieu montagnard. Elle ne peut pas être représentative de la situation locale de la Marine de Bravone qui subit des influences maritimes.

Concernant les émissions, le secteur est résidentiel. Le trafic est limité au droit de l'aire d'étude aux déplacements propres à la Marine de Bravone. De fait, les rejets liés à la circulation sont limités et concentrés sur la période estivale. La RT10, à 1,5 km à l'ouest, accueille plus de 8200 véhicules/jours et est source d'émissions de polluants dans l'air (PM10, NO2, NOx, CO).

Aucune activité industrielle n'est référencée à l'exception de la station d'épuration de Linguizzetta à 150 m au nord-ouest.

Concernant l'ozone, les données de 2015 en période estivale montrent des teneurs entre 72 et 96 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Ainsi, la qualité de l'air au droit du projet est peu connue. Les émissions potentielles de polluants proviennent essentiellement du trafic routier. Elles sont limitées compte tenu de la configuration du site.



3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

1.4 Eaux souterraines et superficielles

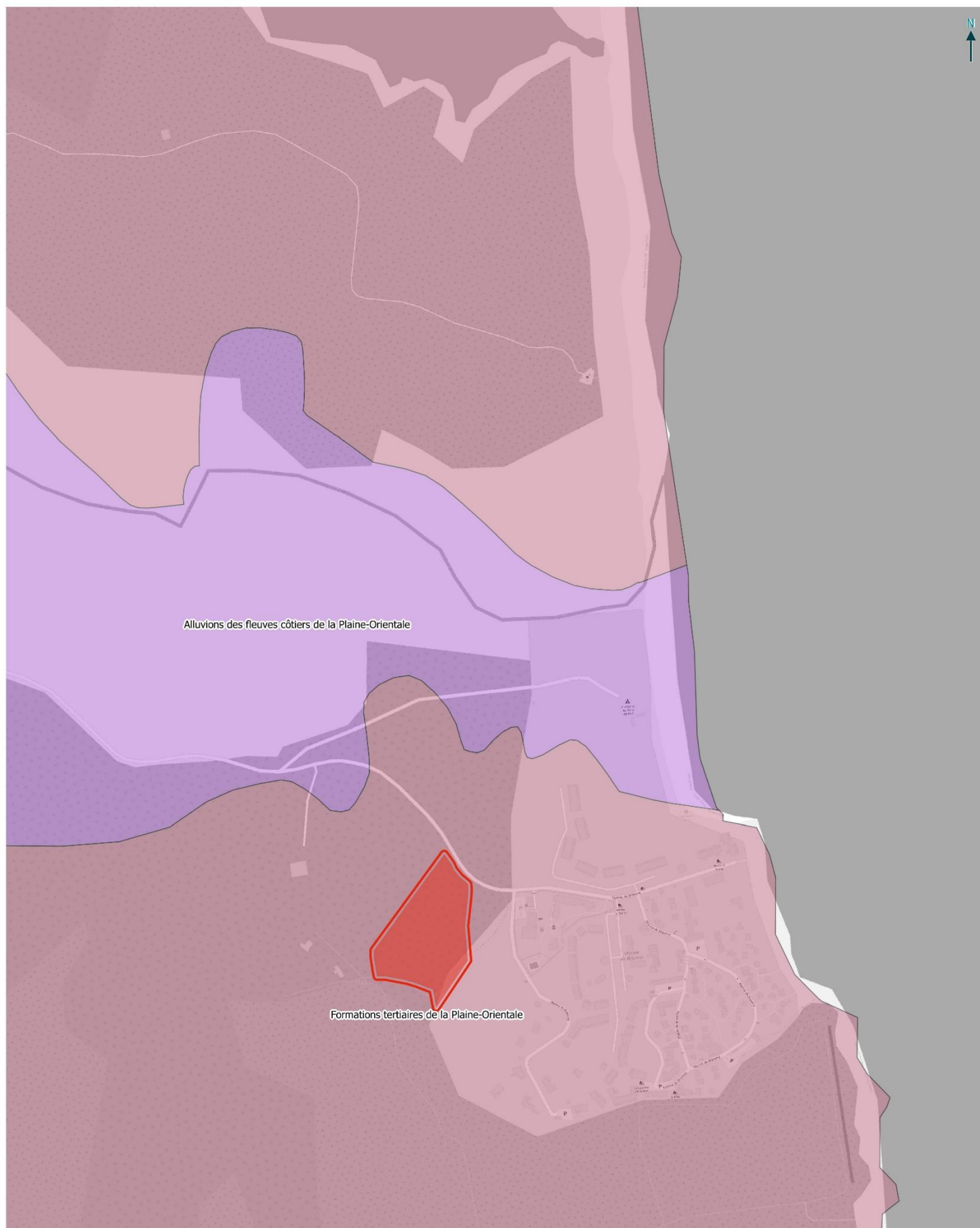
1.4.1 Eaux souterraines

Le site d'étude intercepte la masse d'eau des « *Formations tertiaires de la Plaine-Orientale* » (FR EG 214) qui est à dominante sédimentaire non-alluviale. Sa nappe est libre et captive. Plus précisément, il s'encre au sein des formations du Miocène et du Pliocène de la Plaine-Orientale (600AE01) qui constitue un milieu poreux et semi-perméable. Son alimentation se fait essentiellement par les précipitations et le ruissellement associé. En terme de vulnérabilité, elle est modérée du fait de l'alternance de sable et de formations plus argileuses qui protège les eaux souterraines.

Les données du SDAGE Corse montre un état qualitatif et chimique bon pour l'année 2017 (Données au forage de Renucci)

Elle est essentiellement utilisée pour l'AEP.

Ainsi, compte tenu des roches en présence, la masse d'eau présente une relative vulnérabilité aux phénomènes de pollution. Aucune donnée précise sur la profondeur de la nappe au droit de l'aire d'étude.



Masses d'eau souterraines

Projet d'aménagement d'un
ensemble résidentiel
"Les Jardins de la Mer"

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Masse d'eau affleurante
- Alluvions des fleuves côtiers de la Plaine-Orientale
- Formations tertiaires de la Plaine-Orientale

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

1.4.2 Eaux superficielles

Le site de l'aire d'étude s'inscrit dans le bassin-versant hydrographique de la Bravona et de ses affluents. Cette rivière prend sa source à la Punta di Caldane et se jette dans la mer Méditerranée 37 km plus à l'est à 400 m au nord du projet. Elle draine un bassin de 67 km². A 200 m du projet se trouve également le ruisseau de la Tinta (cours d'eau temporaire) qui draine le marais du même nom. En bordure de l'aire d'étude se trouve également un petit point d'eau actuellement à sec.

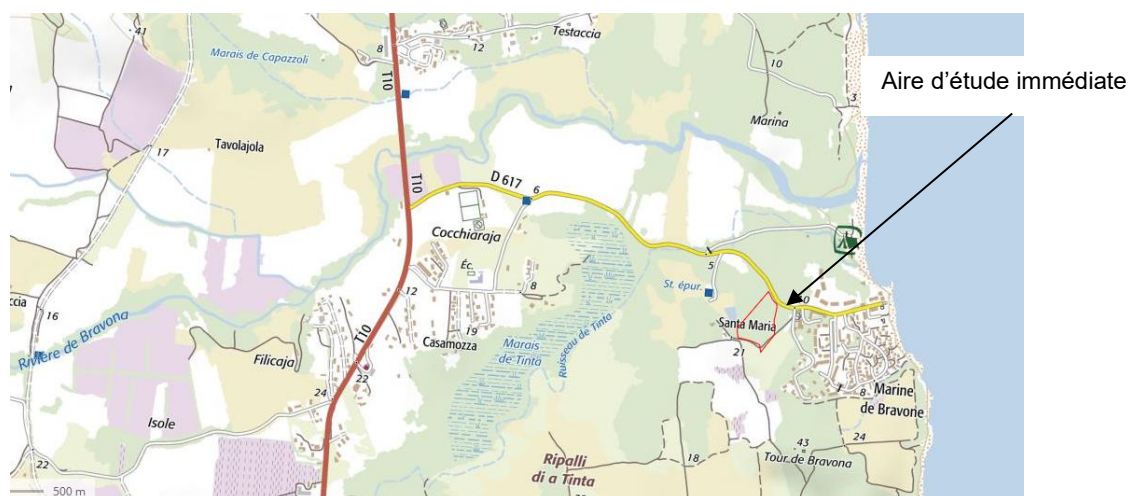


Figure 6 : Réseau hydrographiques au droit du projet (Source : Extrait Géoportail).

L'aire d'étude ne comporte aucun cours d'eau temporaire ou permanent. Les écoulements suivront le sens de la pente (sud-nord).

En terme de qualité, la Bravona présente un état chimique mauvais en 2017, notamment par rapport à des polluants spécifiques et un état écologique moyen. Concernant le ruisseau de Tinta, l'état écologique et chimique était bon en 2009 (pas de données pour 2015).

Ainsi, aucun cours d'eau n'intéresse l'aire d'étude. Le plus proche est le ruisseau de Tinta et la Bravona. Ils sont relativement éloignés de l'aire d'étude. Les interactions sont en lien avec les écoulements pluviaux.

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

2 Risques majeurs

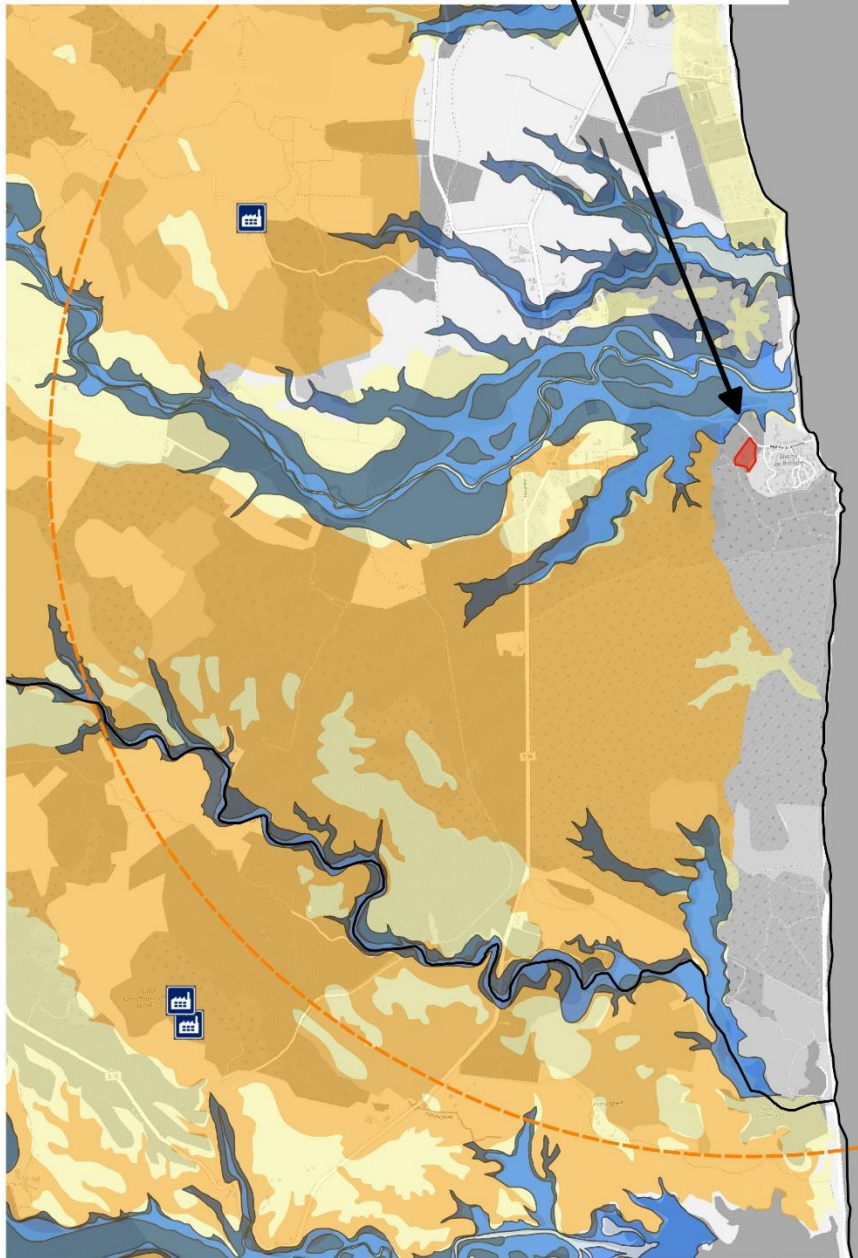
Plusieurs risques sont référencés sur la commune de Linguizzetta :

Risques recensés sur la commune	Détails
Feu de forêt	La commune de Linguizzetta est concernée par un risque feu de forêt. Depuis 1973, 347 incendies ont eu lieu pour une surface totale incendiée de 9,71 km² (Surface communale totale = 64,79 km²) Ce risque intéresse principalement les secteurs boisés avec un indice de combustibilité élevé comme au droit et à proximité de l'aire d'étude, notamment au sud et à l'ouest (<i>Source : PPFENI de Corse 2013-2022</i>). Aire d'étude concernée par le risque de feu de forêt : OUI
Inondation	La commune de Linguizzetta est concernée par un risque d'inondation torrentielle et par un risque de submersion marine. Aucun Plan de Prévention du Risque d'Inondation n'est prescrit. Compte tenu de son positionnement et des données présentes dans l'Atlas des Zones Inondables (<i>Cf. Figure ci-après</i>), l'aire d'étude n'est pas concernée par un phénomène de crue torrentielle. Le phénomène de submersion marine est peu probable sur l'aire d'étude compte tenu de l'éloignement et du dénivelé. Le secteur est également identifié comme une zone potentiellement sujette aux phénomènes de remontées de nappe Aire d'étude concernée par le risque d'inondation : NON
Mouvement de terrain	La commune de Linguizzetta est concernée par un risque de retrait et gonflement des argiles modéré. Sur l'aire d'étude ce risque est nul. Concernant les autres types de mouvement de terrain, sur un rayon de 5 km, aucun phénomène n'est référencé. Des mouvements de faibles ampleur peuvent se produire au droit de pentes importantes. Ce risque est réduit. Aire d'étude concernée par le risque mouvement de terrain : NON (basé sur la bibliographie) Aire d'étude concernée par l'aléa retrait et gonflement des argiles : NON
Séisme	Zone sismique 1 – Absence de contraintes constructives
Amiante environnementale	Le site est concerné par un risque très faible à nul concernant l'amiante environnementale (<i>Source : DREAL</i>). Aire d'étude concernée par la présence d'amiante environnementale: NON

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Risques recensés sur la commune	Détails
Risque d'émanation de radon	La commune de Linguizzetta est classée dans les communes de catégorie 3. Le potentiel d'émanation est fort Aire d'étude concernée par le risque d'émanation de radon: OUI
Transport de Matières Dangereuses par route	La voie de transport de matières dangereuses est la RT10 à 1,5 km de l'aire d'étude. Compte-tenu de l'éloignement, les effets potentiels d'un accident sont faibles à nuls. Aire d'étude concernée par le risque de TMD route : NON
Risque industriel	La commune n'est concernée par aucun site classé SEVESO ou relevant de la directive IED. Un ICPE soumis à autorisation est présent dans la commune et dans un rayon de 5 km : il s'agit d'une entreprise de remorquage à 1,7 km du site. Aire d'étude concernée par le risque industriel : NON

Tableau 1: Référencement des risques majeurs naturels sur la commune de Linguizzetta – Dossier Départemental des Risques Majeurs de Haute-Corse et Géorisques.



 Site IREP

 Usine Seveso

 Usine non Seveso

 Elevage de bovin

 Elevage de volaille

 Elevage de porc

 Carrière

Aléa retrait-gonflement des argiles

 A priori nul
 Aléa fort
 Aléa moyen
 Aléa faible
 A priori nul

Mouvements de Terrain

 Glissement
 Eboulement
 Coulee
 Effondrement
 Erosion des berges

Cavités souterraines abandonnées d'origine non minière

 Cave
 Carrière
 Naturelle
 Indéterminée
 Galerie
 Ouvrage Civil
 Ouvrage militaire
 Puits
 Souterrain

Eléments concernant les risques majeurs

Projet d'aménagement d'un ensemble résidentiel
"Les Jardins de la Mer"

 Aire d'étude immédiate
 Aire d'étude rapprochée
 Aire d'étude éloignée
 Limites communale
Zones d'inondation :
 Lit majeur
 Lit moyen
 Lit mineur

0 1 2 km

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

3 Milieu naturel

Sources : DREAL Corse, PADDUC, PNA Tortue d'Hermann, SDAGE Corse, OEC

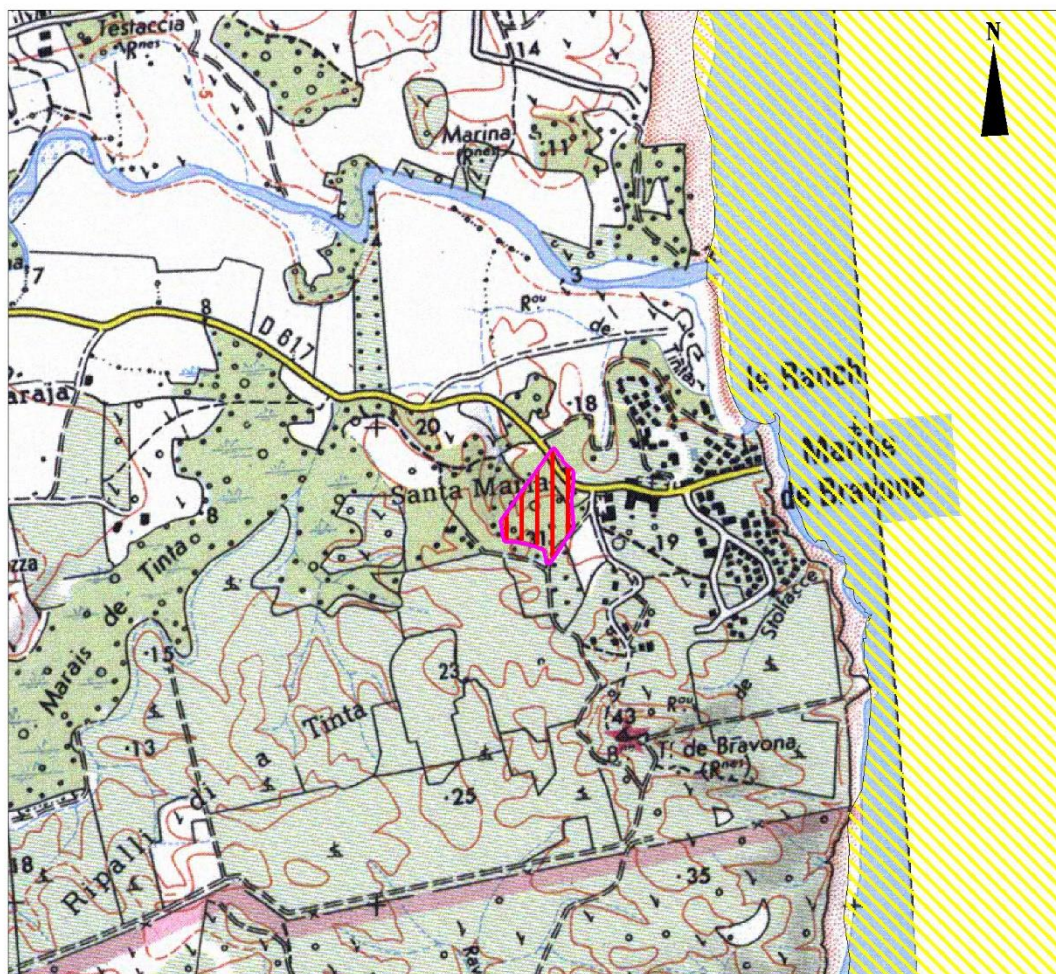
3.1 Espaces naturels réglementaires

 L'analyse de ce compartiment de l'environnement a été réalisée sur la base des données bibliographiques disponibles ainsi que le passage d'un expert botaniste in situ le 23/08/2018

Les bases de données en ligne consultées n'inventorient aucun zonage naturaliste réglementé, de type Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, aucune Réserve Naturelle... sur la zone du projet, ou à proximité immédiate. L'aménagement projeté s'inscrit au sein d'un espace naturels, littoral dont l'aire d'étude immédiate n'est pas concernée par un site Natura 2000. Sur un rayon de 5 km, se trouvent cependant 1 site relevant de la Directive Habitat, marin, situé à près de 500m à l'est du projet :

Sites Natura 2000	Distance au projet	Caractéristiques
ZSC FR9402014 « <i>Grand herbier de la côte orientale</i> »	500 m à l'est.	Cette ZSC d'une superficie de 43 079 ha a été classée comme Zone Spéciale de Conservation depuis 2015. Elle comporte 3 habitats d'intérêt communautaire (Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine, Herbiers de posidonies (<i>Posidonium oceanicae</i>), Replats boueux ou sableux exondés à marée basse) et une espèce d'invertébrés : la Grande Nacre (<i>Pinna nobilis</i>).

Figure 8 : Sites Natura 2000 à proximité du projet de des Jardins de la Mer (Source : INPN et DREAL Corse).



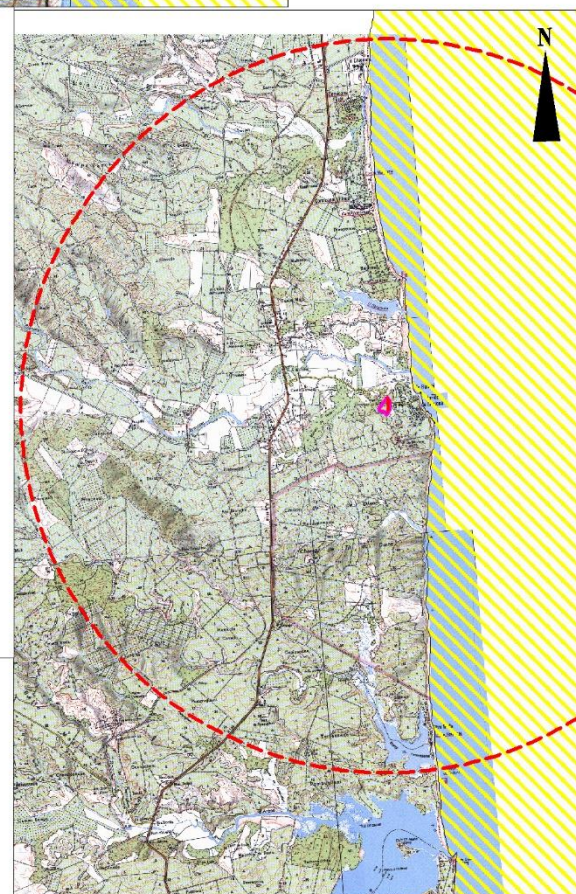
0 150 300
Mètres

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée (5km)

Natura 2000

 ZPS

 SIC / ZSC



0 1 2
Kilomètres

Zonages naturalistes réglementés

Projet d'aménagement d'un ensemble résidentiel
"Les jardins de la mer"

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

3.2 Espaces naturels d'inventaire

L'aire d'étude n'intercepte aucune ZNIEFF de type 1 ou de type 2. En revanche, elle se situe à proximité plus ou moins directe de plusieurs de ces ZNIEFF :

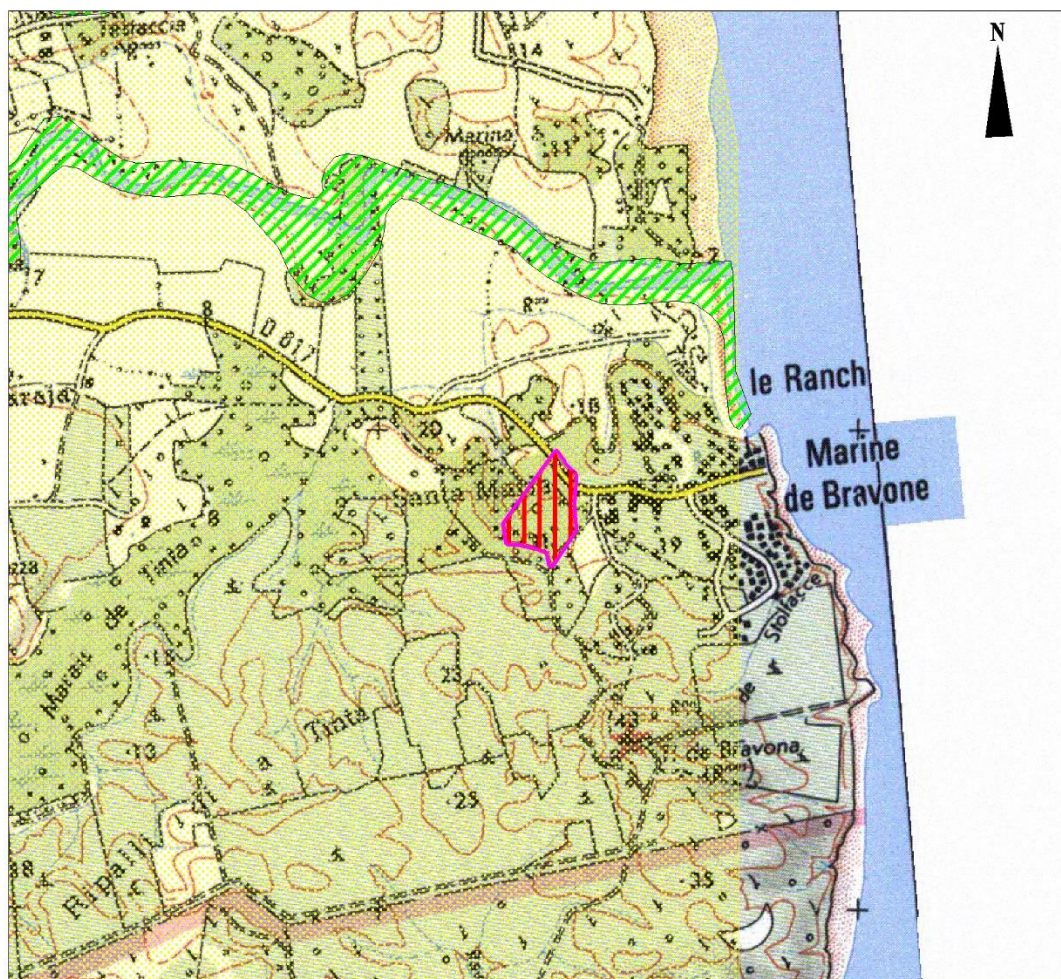
:Intitulé	Distance	Intérêt écologique connu
ZNIEFF FR940004083 « Estuaire de la Bravone ».	500 m au nord	Cette zone de 70 ha est située au nord de la Marine de Bravone, et au sud de l'étang de Stagnolu. Elle est constituée par l'embouchure du Bravona et l'ensemble de ses rives proches, jusqu'en en amont de la RN 198 (RT10). Elle se situe à près de 500m au nord du projet. Une ripisylve à aulnes et saules, longe le cours d'eau plus en amont. Au niveau de l'embouchure, un gazon maritime recouvre le lido. Un herbier à potamot se développe dans la rivière. Quelques prairies humides, des cultures et des friches encadrent cet estuaire. Les rives de la Bravona présentent également une mosaïque de milieux (maquis bas, suberaie, zones ouvertes, ronciers...) favorable à la Tortue d'Hermann. Elle est délimitée avant tout pour ses habitats humides et les espèces inféodées à ces milieux (odonates, oiseaux d'eau, amphibiens...).
ZNIEFF FR940004082 « Etang et zone humide de Stagnolo »	1,5 km au nord	Cette zone humide d'un peu plus de 100 ha est située au nord de la Bravone à proximité du camping de Baghera, à près de 1,5km au nord du projet. Elle se présente sous la forme d'un estuaire, commun à plusieurs petits ruisseaux ; la relative étendue du plan d'eau lui confère une allure typique d'étang. Les alimentations de cet étang sont les eaux de ruissellement canalisées le long des différents talwegs du petit bassin versant. La faiblesse des apports d'eau, rend cet étang estuarien un peu saumâtre à certaines périodes de l'année. L'ouverture du grau est temporaire. Une épaisse roselière bordée d'un boisement de tamaris, ceinture l'étang. A l'ouest les deux alimentations d'eau douce se perdent dans une aulnaie dense. Sur le lido et au sud de la zone, se développe un maquis à lentisques pistachiers et chênes verts. Au niveau de l'arrière-dune, un gazon maritime et une lande à asphodèles recouvrent le sable. L'ensemble de la masse d'eau, assez profonde (environ 1,5 m), est occupé par un herbier à Potamot. Cet étang est très intéressant pour les oiseaux d'eau puisque 5 couples de Nettes rousse y nichent ainsi que le Grèbe huppé et le Blongios nain. Elle est elle aussi délimitée avant tout pour ses habitats humides et les espèces inféodées à ces milieux (odonates, oiseaux d'eau, amphibiens...).
ZNIEFF FR940004081 « Marais de Giustignana »	3,4 km au nord	Cette zone humide de près de 120 ha est située au sud-est de Linguizzetta, de part et d'autre de la nationale 198. Elle occupe une dépression à l'intérieur des terres dans la plaine littorale. Elle se situe à près de 4km au nord du projet. Ce marais est essentiellement boisé. Des aulnes glutineux bien développés dominent les iris des marais accompagnés de la Salicaire, du Houblon, de l'Epilobe et des Laiches. Quelques prairies humides, situées à l'est de la nationale, complètent ces boisements hygrophiles. Ce site est alimenté par des ruisseaux plus ou moins permanents (ruisseaux de Chiosura, Campo Vecchio, Bottari...). Les quelques prairies sont pâturées et la chasse est pratiquée sur l'ensemble de la zone. Là encore, elle est elle aussi délimitée avant tout pour ses habitats humides et les espèces inféodées à ces milieux (odonates, oiseaux d'eau, amphibiens...).

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Intitulé	Distance	Intérêt écologique connu
ZNIEFF I FR940004085 « Etang et zone humide de Terrenzana »	3 km au sud	Cet étang, de près de 160 ha, est situé entre le champ de tir militaire de Bravone (au nord), l'étang de Diana (au sud) et la route N198 (à l'ouest). Il est situé à près de 4km au sud du projet. Il est composé d'un plan d'eau libre situé en arrière de la dune littorale, et d'un marais allongé au nord le long des affluents et aboutissant aux marécages situés sur le terrain militaire. De type estuaire, cet étang a une communication temporaire avec la mer. Un apport d'eau douce relativement important l'empêche d'atteindre des salinités très élevées. Il s'agit encore une fois d'un site délimité avant tout pour ses habitats humides et les espèces inféodées à ces milieux (odonates, oiseaux d'eau, amphibiens...).

Tableau 2 : Sites d'inventaires référencés au droit de l'aire d'étude (Source : INPN et DREAL Corse).

À noter également que le projet s'inscrit au sein d'un domaine de noyau de population pour la Tortue d'Hermann (Plan National d'Action). Le noyau de population délimité par le PNA couvre dans ce secteur une grande partie de la plaine orientale, allant du littoral jusqu'au piémont.



0 150 300
Mètres

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée (5km)

ZINEFF

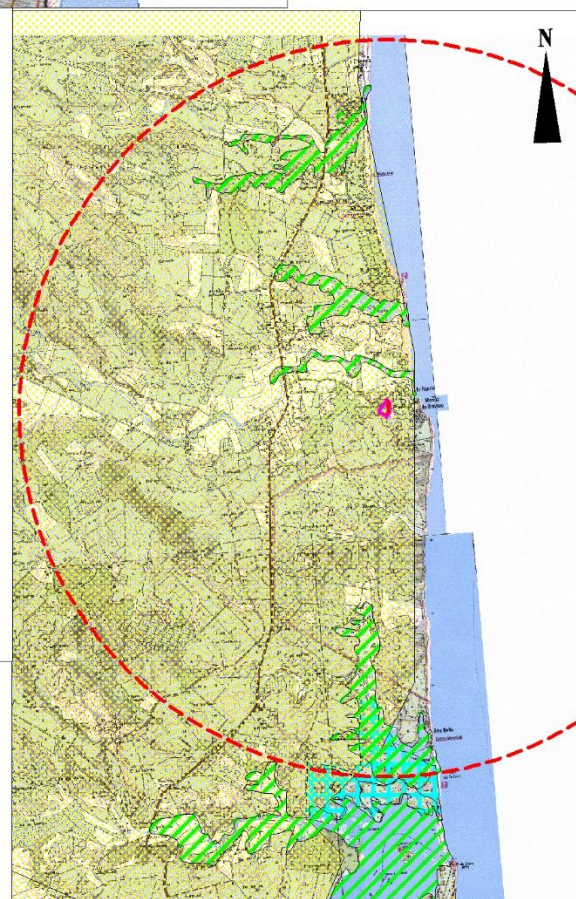
-  Type I

-  Type II

-  Terrains CELRL

Tortue d'Hermann

-  Noyaux de population
-  Répartition diffuse



0 1 2
Kilomètres

Zonages d'inventaires naturalistes

Projet d'aménagement d'un ensemble résidentiel
"Les jardins de la mer"

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Bilan des zonages		
TYPE	NOM	LOCALISATION
Natura 2000 ZCS	Grand herbier de la plaine orientale	500m à l'est
ZNIEFF I	Estuaire de la Bravone	500m au nord
ZNIEFF I	Etang et zone humide de Stagnolo	1,5km au nord
ZNIEFF I	Marais de Giustignana	3,4 km au sud
ZNIEFF I	Etang et zone humide de Terrenzana	3 km au sud
PNA Hermann	Noyau de population côte orientale	Dans le site

3.3 Zones humides

Bilan établi sur le site de projet et au niveau des espaces périphériques en continuité fonctionnelle avec celui-ci.

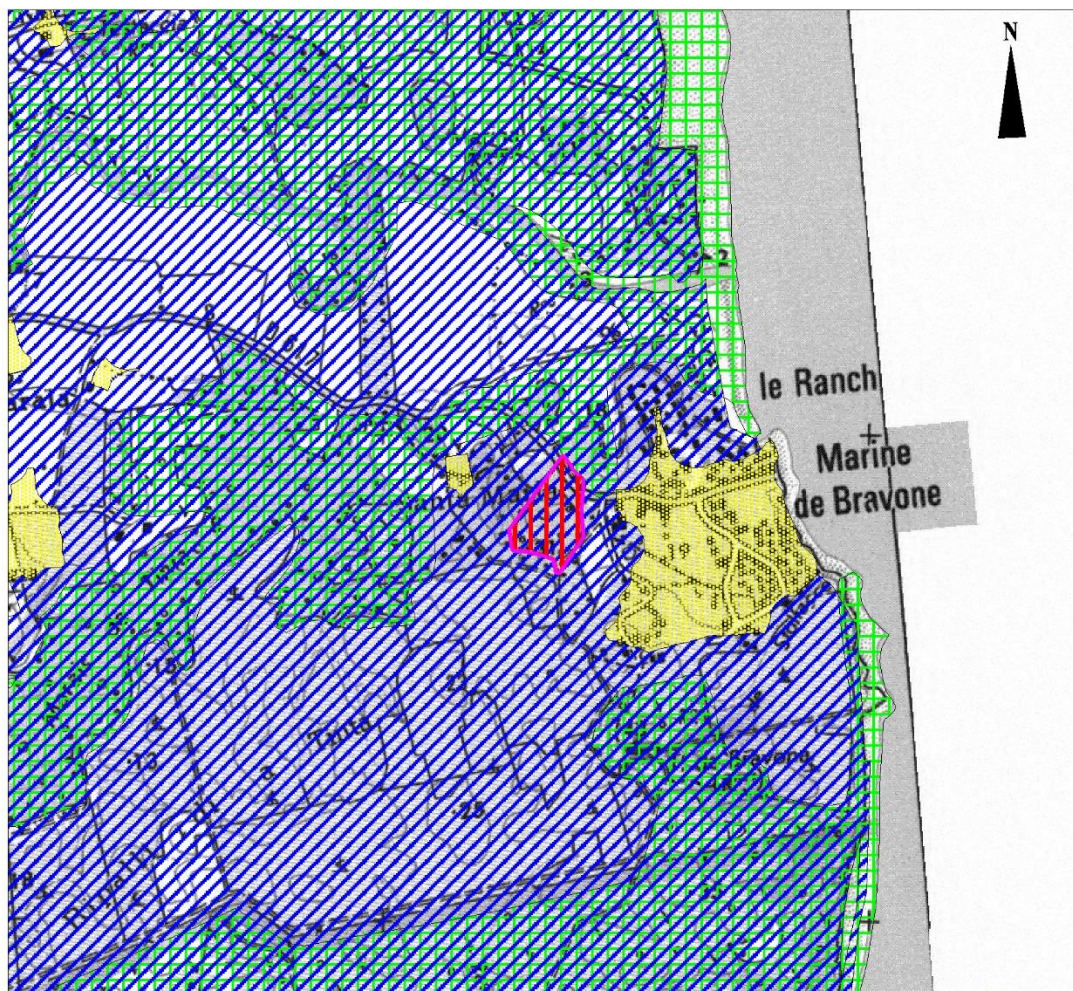
Le site et ses abords sont-ils concernés par des zones humides à prendre en compte ?		OUI / NON
Zone humide	Source	Localisation
Aucune zone humide mentionnée sur le site d'étude et à proximité	SDAGE Bassins de Corse 2010-2015 Atlas des zones humides de Corse - OEC	-

Points de vigilance / Commentaires
/

3.4 Continuités écologiques et PADDUC

Le PADDUC définit notamment la destination des sols en Corse. A ce titre, il définit plusieurs types de destination, au travers notamment de différents zonages. Au regard du PADDUC, le site du projet se caractérise par :

- Sa proximité directe avec la tâche urbaine de la marine de Bravone ;
- Sa localisation à l'intérieur des espaces proches du rivage (EPR) qui suit globalement la RT10 à ce niveau ;
- Le fait qu'il n'est pas en espace remarquable et caractéristique du littoral, ceux-ci, sur la commune, étant situés en position très littoral (ne concerne que le cordon littoral) ;
- Une position sur des espaces qui répondent aux critères des espaces stratégiques agricoles tels que définit dans le PADDUC.
- Le PADDUC vaut en Corse SRCE. Il comprend d'ailleurs une Trame Verte et Bleue (cf. figure). Celle-ci indique la présence de réservoirs de biodiversité au nord et au sud du projet, à près de 500m, et reliés entre eux par un corridor, qui se situe plus à l'intérieur des terres que le projet. Globalement, le site du projet se retrouve entouré au nord, au sud et à l'ouest par des zones de fonctionnalités écologiques, mais n'en fait pas partie. Et ce, d'autant plus que les principaux enjeux écologiques sont liés à des milieux et groupes plutôt humides, alors que le projet se situe dans un secteur forestier, dense, et finalement moins favorables aux connexions écologiques que les zones ouvertes situées plus près de la RT10.
- Plusieurs réservoirs et corridors de biodiversité sont concernés par l'aire d'étude éloignée. Il s'agit majoritairement de secteurs ouverts permettant de faire le lien entre les secteurs humides des étangs littoraux.

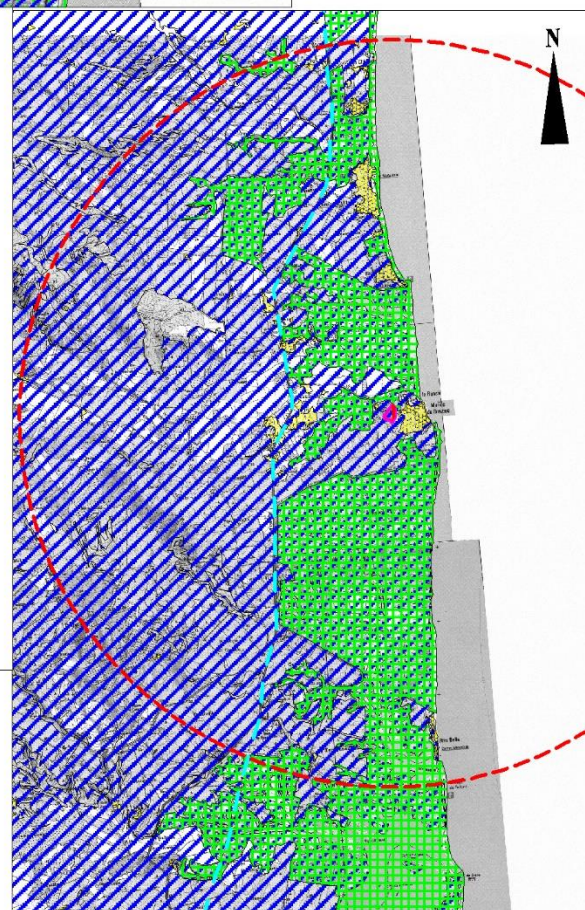


0 150 300
Mètres

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée (5km)

PADDUC

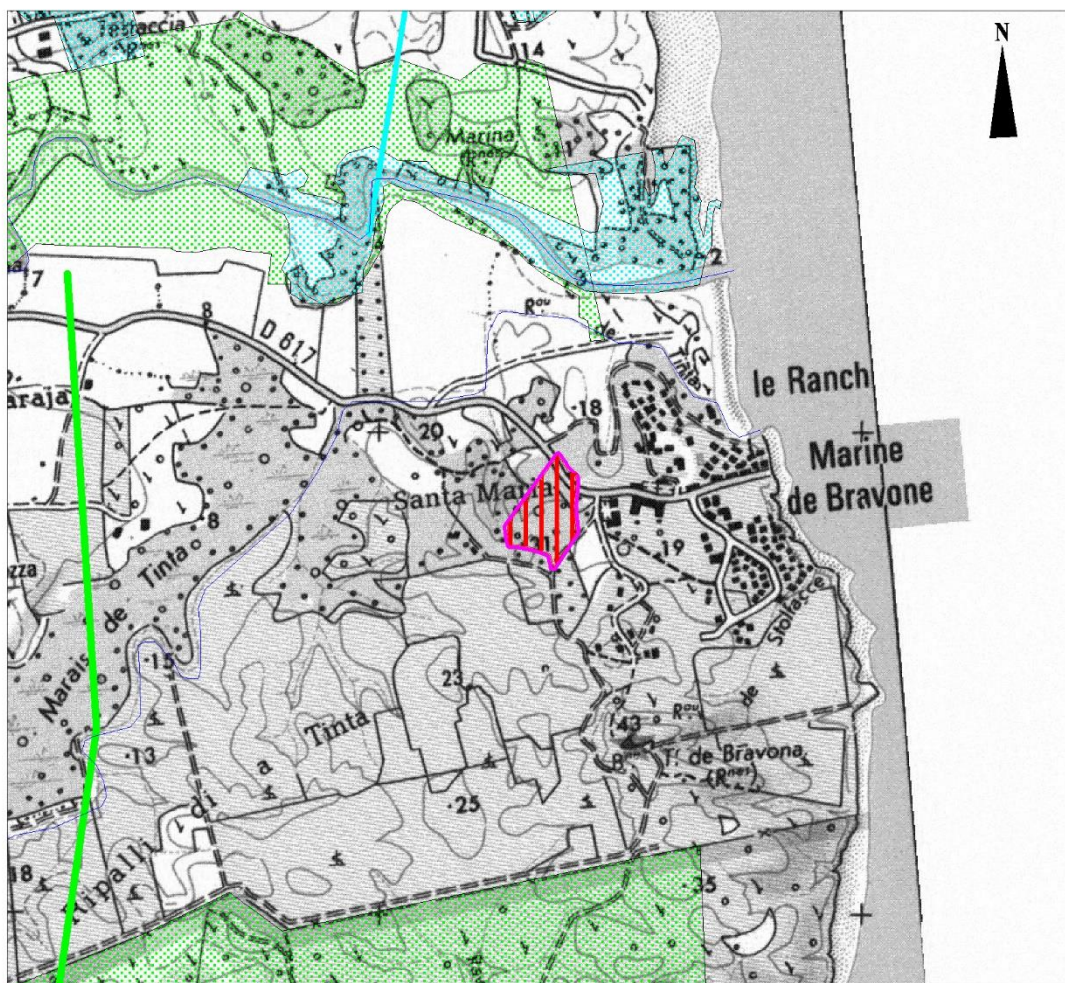
-  EPR
-  ERC
-  ESA
-  Tâche urbaine



0 1 2
Kilomètres

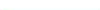
Zonages PADDUC

Projet d'aménagement d'un ensemble résidentiel
"Les jardins de la mer"



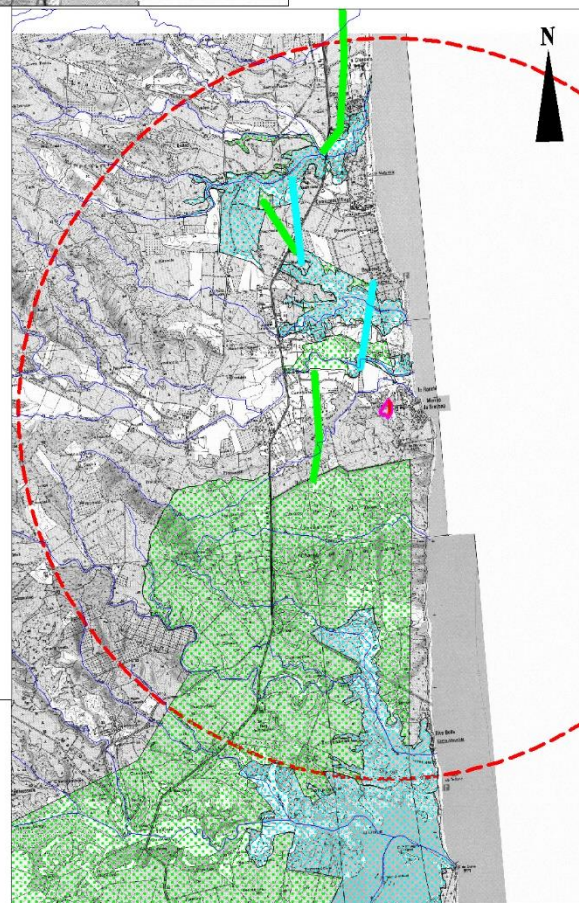
0 150 300
Mètres

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée (5km)

-  Cours d'eau
- TVB (PADDUC)
-  Corridor aquatique
-  Réservoir aquatique
-  Corridor terrestre
-  Réservoir terrestre

Trame Verte et Bleue (PADDUC)

Projet d'aménagement d'un ensemble résidentiel
"Les jardins de la mer"



0 1 2
Kilomètres

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

3.5 Pré-diagnostic écologique

Cette pré-évaluation des enjeux écologiques permet un premier avis d'expert quant à la faisabilité du projet et la prise en compte des éléments floristiques et faunistiques assez importants.

La base de données de la DREAL indique la présence de nombreuses stations d'espèces animales et végétales à proximité. La plupart sont liées à la ZNIEFF de l'embouchure de la Bravone, à près de 500m au nord du projet.

 L'analyse de ce compartiment de l'environnement a été réalisée sur la base des données bibliographiques disponibles ainsi que le passage d'un expert botaniste in situ le 23/08/2018

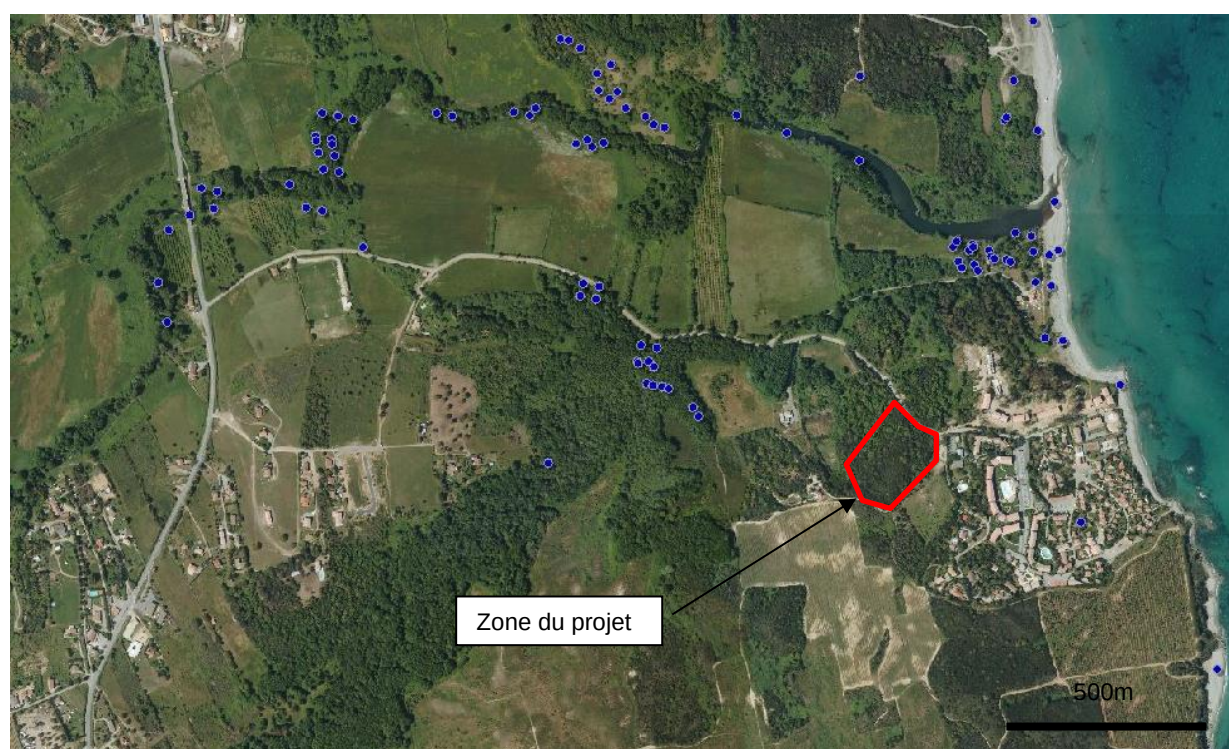


Figure 13 : Stations d'espèces végétales ou animales recensées dans la base de données de la DREAL (OGREVA).

Bilan des données disponibles

Bibliographie et données publiques disponibles relatives au site d'étude (OGREVA)

Plantes	<i>Carex riparia</i> Curtis, <i>Euphorbia peplis</i> , <i>Juniperus oxycedrus</i> L. subsp. <i>Macrocarpa</i> , <i>Orchis coriophora</i> , <i>Pseudorhiza pumila</i> , <i>Ranunculus macrophyllus</i> , <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> , <i>Tamarix africana</i>
Amphibiens	<i>Rana bergeri</i>
Reptiles	<i>Coluber viridiflavus</i> , <i>Emys orbicularis</i> , <i>Testudo hermanni</i>
Oiseaux	<i>Anas platyrhynchos</i> , <i>Cettia cetti</i> , <i>Fulica atra</i> , <i>Tachybaptus ruficollis</i>
Insectes	<i>Aeshna isosceles</i> , <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> , <i>Ceragrion tenellum</i> , <i>Ischnura genei</i> , <i>Orthetrum coerulescens</i>

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

État des connaissances		
FAIBLE	MOYEN ou VARIABLE	BON
Éléments remarquables L'ensemble des espèces citées sont localisées à près de 500m du projet, aucune sur celui-ci. Les espèces en question, quel que soit le groupe, sont d'ailleurs inféodées aux milieux humides (Renoncule à feuille d'ophioglosse, Rainette de Berger, canard col vert, Grèbe castagneux, Cistude d'Europe, aieschne...) ou aux milieux littoraux, sur les plages et arrières-plages (Euphorbe peplis, peudorlaya pumila, Tamaris...). Ces milieux sont absents du site d'étude, et donc défavorables à la présence de ces espèces. De toutes les espèces citées, seule la Tortue d'Hermann est susceptible d'être présente sur le site du projet. En effet, 14 données sont citées à près de 500m de celui-ci, on se trouve dans un noyau de population, et les habitats lui sont favorables.		

Contexte écologique et principaux habitats présents

Contexte écologique

L'ensemble de la zone d'étude a fait, récemment, l'objet d'un débroussaillage afin de laisser quelques sujets de Chêne liège (*Quercus suber*) sur pied. Le couvert arboré est lâche et s'étage sur des strates buissonnante et herbacée pionnières qui s'inscrivent dans une dynamique de recolonisation. Ces strates se réduisent à des buissons bas issus de rejets de souches (Arbousier, Filaire etc.) et à des herbacées subnitrophiles qui s'expriment en premier lieu sur terrains remanié/perturbé avant d'être supplantées par un cortège de pelouses siliceuses à tendance plus oligotrophe (= pelouses siliceuses à *Tuberaria guttata*, très répandues en Corse). A ce titre quelques espèces de ce groupement à *Tuberaria guttata* ont été repérées.

La végétation sur site présente un aspect homogène. L'ensemble de la zone d'étude est occupé par ce boisement de Chêne liège.

Principaux habitats naturels et semi-naturels présents

Il s'agit d'une futaie irrégulière de Chêne liège. Ce peuplement de Chêne liège spontané est soumis à une dynamique naturelle mais a fait l'objet d'un récent débroussaillage du sous-bois, ne conservant désormais que quelques Chêne liège sur pied d'un seul brin. Le couvert arboré est lâche (recouvrement environ 40%, comptant des arbres d'une dizaine de mètres de hauteur).

Le sous-bois, entièrement débroussaillé, se restreint désormais à quelques buissons épars issus de rejet de souche (recouvrement : 20% et hauteur 0,80m et 1m) accompagnés d'une strate herbacée (recouvrement : entre 60 et 70%). Il s'agit d'une végétation pionnière de reconquête forestière. Les matériaux de coupe sont restés sur place.



Enjeu de conservation

Ces habitats et espèces sont globalement communs et largement répandus sur le littoral Corse. L'enjeu de conservation est faible.

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Fonctionnalité écologique

Attractivité pour les différentes sous-trames

Ce boisement revêt d'un caractère naturel et sert de support en tant que zone refuge pour la faune locale. La zone d'étude s'inscrit dans l'aire de présence de la Tortue d'Hermann. En outre, elle s'insère dans une mosaïque de milieux qui est favorable à l'espèce. Les lisières sont favorables aux reptiles (Couleuvre verte et jaune, Lézard tyrrhénien et Lézard de Sicile...)
Ces boisements constituent probablement un site de nidification pour les oiseaux forestiers. Le Milieu royal peut exploiter la zone d'étude.
Le site apparaît cependant peu favorable aux amphibiens ou aux espèces inféodées aux milieux humides, comme les odonates ou la Cistude d'Europe, car ces milieux sont absents de la zone du projet et de ses abords directs.

Éléments remarquables

Le site s'inscrit dans une mosaïque de milieux ouverts (agricoles), semi-ouverts (maquis) et forestiers, la diversité des milieux permettant l'expression et la présence de nombreuses espèces, bien que communes.

Usages

Usages connus

Ce boisement n'est pas voué à accueillir du public. Il s'agissait auparavant d'une végétation de matorral (végétation compacte, très embroussaillée, « hostile »), désormais ouvert, ce boisement n'est pas parcouru par des sentiers de randonnée qui rend la fréquentation du site peu probable.

Flore

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité		Faible
Habitats d'espèces	Principales espèces à retenir	
Les buissons sont des espèces constitutives du maquis (<i>Phillyrea angustifolia</i> , <i>Myrtus communis</i> , <i>Arbutus unedo</i> , <i>Pistacia lentiscus</i> , <i>Lavandula stoechas</i> , <i>Erica arborea</i> , <i>Cistus salviifolius</i> et des plantules de <i>Cistus monspeliensis</i>). La strate herbacée quant à elle mélange des espèces subnitrophiles qui témoignent d'une perturbation récente du milieu (<i>Conyza</i> sp., <i>Dittrichia viscosa</i> , <i>Solanum nigrum</i> , <i>Daucus carota</i> , <i>Piptatherum miliaceum</i> , <i>Xanthium italicum</i> , <i>Hypericum perforatum</i> ...) et des espèces de pelouses siliceuses du <i>Tuberarion guttatae</i> , à tendance plus oligotrophe (<i>Silene gallica</i> , <i>Pulicaria odorata</i> , <i>Brachypodium retusum</i> et <i>Briza maxima</i>).		

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Éléments remarquables :

Quelques vieux arbres remarquables par leur âge.



Enjeu de conservation

Espèces communes et largement répandues en Corse. Enjeu de conservation **faible**.

Invertébrés terrestres (insectes)

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité

Faible

Le site est constitué d'une chênaie en futaie irrégulière. Cet habitat est assez peu favorable aux odonates, que l'on retrouve sur les zones humides au nord du projet au niveau de la Bravone, et aux lépidoptères bien que certains d'entre eux puisse fréquenter tout de même les zones ouvertes du site. Cependant, les espèces potentielles restent communes. Seuls des coléoptères saproxylophages semblent pouvoir être présents dans ce boisement mûre, dont certains peuvent être patrimoniaux, comme le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*). Toutefois, aucune donnée récente ou proche n'en mentionne.

Éléments remarquables / points de vigilance

Les vieux arbres mûres du site peuvent accueillir des espèces patrimoniales.

Enjeu de conservation

Faible, à **modéré** pour les vieux arbres.

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Amphibiens

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité

Faible

Aucune donnée sur le site n'existe pour ce groupe, seule des données de Rainette de berger sont données près de la Bravone, à 500m du site. Le site étant forestier, et éloigné des zones humides, sans cours d'eau ou zone humide en son sein, il est défavorable à la présence d'amphibiens.

Éléments remarquables / points de vigilance

Aucun

Enjeu de conservation

Faible

Reptiles

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité

Moyenne

Le site est composé d'une chênaie lâche, mûre, débroussaillée, dont la strate basse se restreint désormais à quelques buissons accompagnés d'une strate herbacée de reconquête forestière. Les matériaux de coupe sont restés sur place. Ces habitats sont favorables à la présence de plusieurs espèces de reptiles. C'est le cas des lézards tyrrhéniens et de Sicile, ou encore la couleuvre verte et jaune. Ces espèces, bien que protégées, sont communes en Corse. La Cistude d'Europe, connue sur les zones de la Bravone, n'est pas potentielle sur le site du projet. Par contre, de nombreuses données de Tortue d'Hermann sont connues à proximité. Le site se situe dans le noyau de population de la plaine orientale. Aussi, bien que le milieu soit très ouvert au niveau de la strate herbacée, cette espèce reste potentielle sur le site.

Éléments remarquables / points de vigilance

Tortue d'Hermann

Enjeu de conservation

Faible, à modéré pour la Tortue d'Hermann

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Oiseaux

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité

Faible

Les données connues à proximité font état d'espèces inféodées aux milieux humides (Grèbe castagneux, Canard col vert, Foulque macroule, Bouscarle de Cetti...), habitats absents du site. Le site est totalement forestier. Il est susceptible d'accueillir des espèces de ce cortège, comme le Geai des chênes, la Corneille mantelée, Merle noir, des mésanges, Pinson des arbres, Tourterelle turque... Ces espèces sont globalement communes en Corse, et ces habitats sont bien représentés également autour du site du projet.

Éléments remarquables / points de vigilance

Aucun

Enjeu de conservation

Faible

Chauves-souris

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité

Moyenne

Le site est composé de milieux forestiers lâches. Il est donc favorable à plusieurs espèces qui peuvent le fréquenter en tant que site d'alimentation. C'est le cas notamment du Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Murin à Oreilles Echancrées, ou Murin à moustaches qui chassent dans les boisements clairs ou dans des milieux plus ouverts (prairies, landes...) et utilisent les corridors boisés où elles capturent principalement des papillons nocturnes, des diptères et des coléoptères.

La présence de quelques gîtes arboricoles ne peut être exclue non plus.

Éléments remarquables / points de vigilance

Zone boisée et vieux arbres à conserver.

Enjeu de conservation

Modéré

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Le site du projet est constitué d'une chênaie mûre, lâche, débroussaillée, avec une strate basse peu présente. Il s'agit d'un milieu très homogène et peu diversifié, avec des enjeux en terme d'habitats et floristiques faibles.

Les principaux enjeux connus à proximité sont liés aux ZNIEFF, constituées de cours d'eau et des zones humides connectées. Ces milieux et espèces sont absents du site et se situent à près de 500m de celui-ci. Le site du projet n'est pas favorable à ces enjeux et espèces.

Le site n'est pas favorable aux amphibiens ainsi qu'aux odonates et lépidoptères. Globalement, les autres insectes et oiseaux (cortège forestier) qui peuvent fréquenter le site sont globalement communs en Corse et ne présentent pas d'enjeux particuliers.

Le site reste cependant assez favorable à la Tortue d'Hermann, dont la présence est connue à proximité, ainsi qu'à plusieurs espèces de chauves-souris d'affinité forestière, qui peuvent s'y nourrir, voir y trouver des gîtes forestiers.

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Réalisation d'un ensemble résidentiel « Les Jardins de la Mer » – LINGUIZZETTA (2B)
CORSEA PROMOTION 12
Décembre 2018

4 Milieu humain

Sources : Géoportail de l'urbanisme, Corin Land Cover 2012, RGP 2017, INSEE, Observatoire Régional des Transports de la Corse, Base de données sur l'assainissement communal, PLU de Linguizzetta, Classement sonore des infrastructures routières de Haute-Corse

 **L'analyse de ce compartiment de l'environnement a été réalisée sur la base des données bibliographiques disponibles.**

4.1 Population et habitats

Le projet s'inscrit sur le littoral de la commune de Linguizzetta, en continuité du secteur balnéaire de la Marine de Bravone.

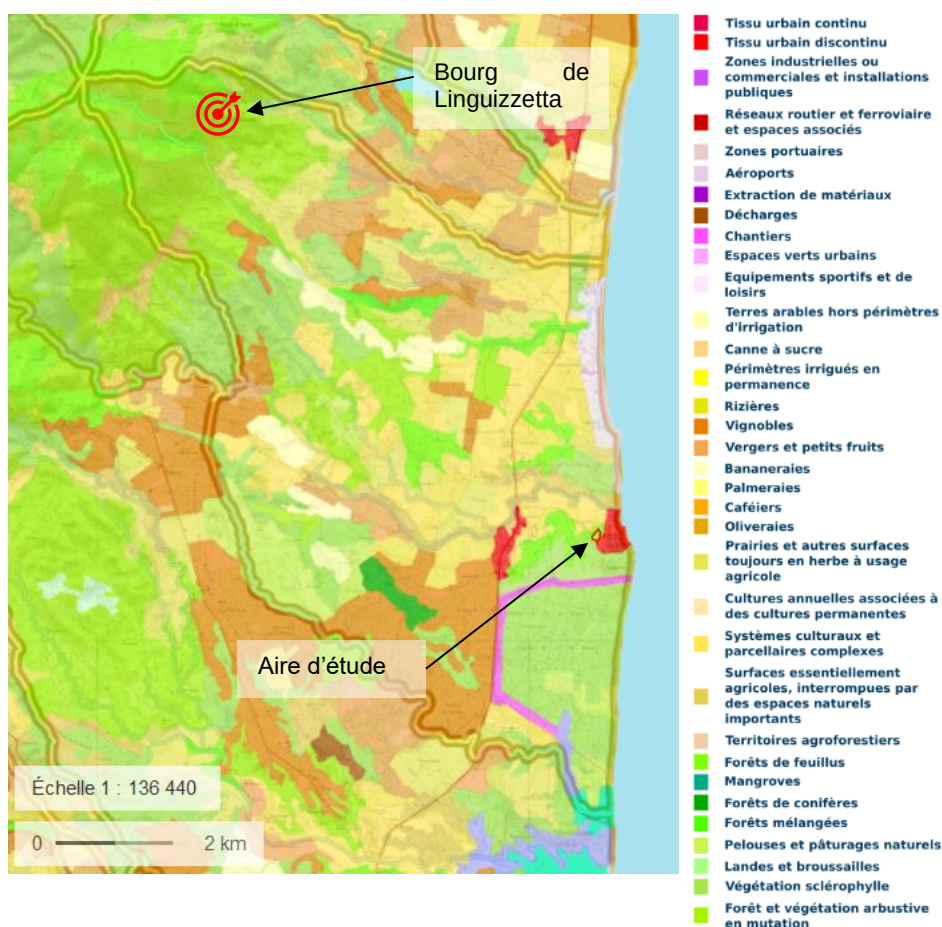
Avec 1 147 habitants en 2015, la démographie communale apparaît comme stable. C'est également une commune jeune (les moins de 44 ans représente près de 50 % de la population). 65,9 % des habitats sur la commune sont actifs (le taux de chômage est de 9,9%). Le rayonnement touristique du territoire explique que près de 75% logements des logements sont des résidences secondaires ou occasionnels. Ainsi la population sur la commune va au moins triplée en été, avec l'arrivée des vacanciers qui vont loger en résidence secondaire (environ 1700), en résidence de tourisme (1650 lits), en village de vacances (380 lits) ou en camping (450 emplacements).

4.2 Occupation du sol et activités

Le site s'inscrit à la transition entre la plaine agricole du Bravona (système culturaux complexes), les milieux naturels accompagnant le Champ de Tir de Diane (forêts de feuillus et végétation sclérophylle) ainsi que l'enveloppe urbaine de la Marine de Bravone.

Ce quartier de la commune, à près de 10 km du bourg, s'est développé autour du tourisme balnéaire avec la présence de plusieurs résidences de vacances et de multiples résidences secondaires.

Figure 14 : Occupation du sol au droit de l'aire d'étude (Source : CORINE LAND COVER, 2012).



Note environnementale

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Plus localement, **l'aire d'étude n'est pas associée à une activité en particulier aujourd'hui et est occupée par un boisement** constitué par une futaie irrégulière très éparse.

Le boisement en place n'est pas voué à accueillir du public. Il s'agissait auparavant d'une végétation de matorral (végétation compacte, très embroussaillée, « hostile »), désormais ouvert, ce boisement n'est pas parcouru par des sentiers de randonnée qui rend la fréquentation du site peu probable. **Aucune activité sylvicole ni économique** n'a été identifiée sur site (hormis d'anciennes traces de « levée de liège »)

A noter que le parcellaire au sud est identifié au titre du RGP 2017 comme étant des surfaces pastorales.

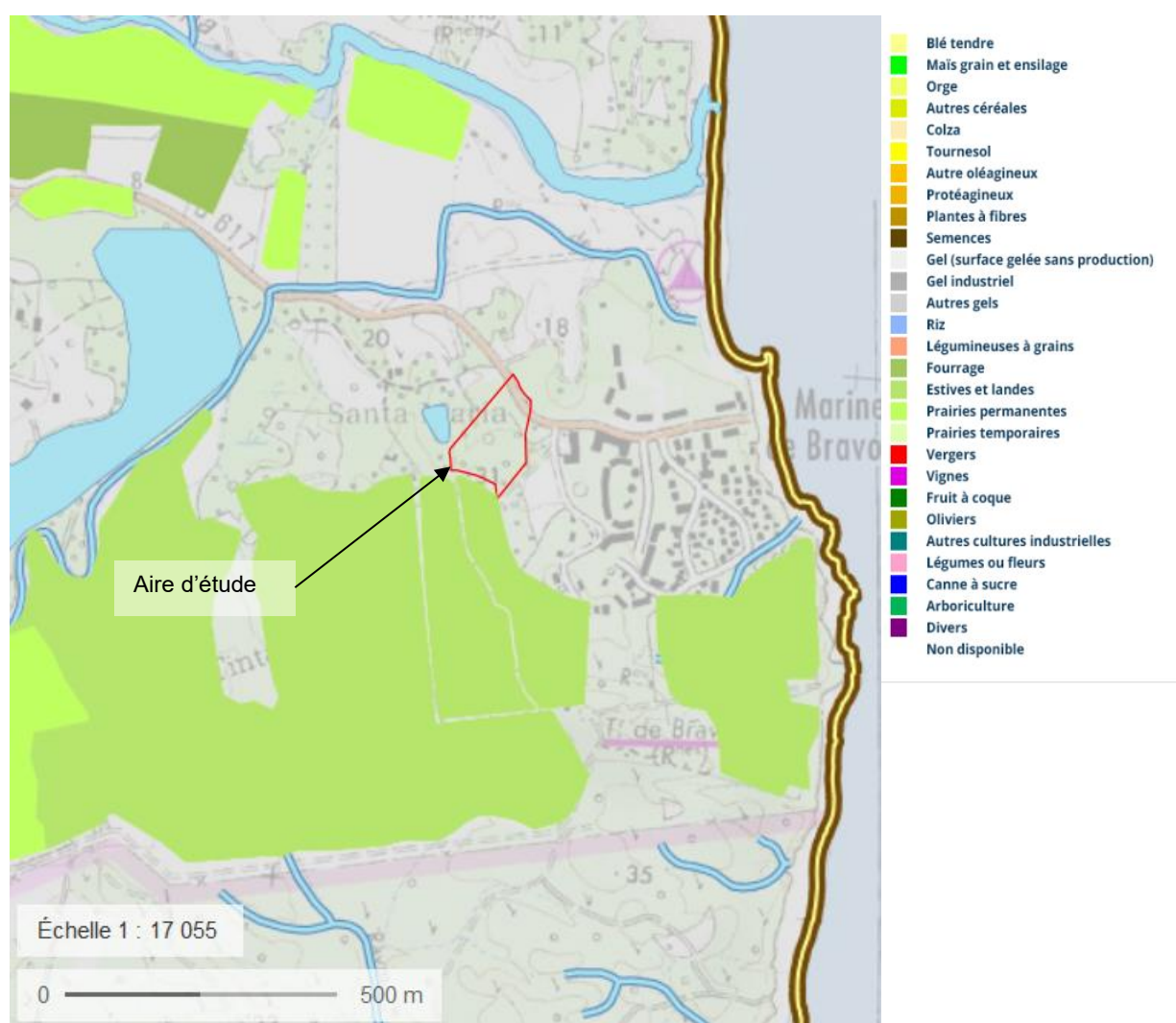


Figure 15 : Extrait du Recensement Général Parcellaire de 2017 (Source : RGP 2016).

L'aire d'étude n'est actuellement occupée par aucune activité. Elle s'inscrit en continuité de la Marine de Bravone.

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

4.3 Trafic et déplacements

L'aire d'étude immédiate est directement desservie par la route de la Marine de Bravone (ou la route départementale RD617), permettant de rejoindre le secteur du même nom depuis la route territoriale RT10. **La RD617 délimite en effet le nord du parcellaire de projet.**

Aucune donnée sur le trafic sur la RD 617 n'est disponible. La Marine de Bravone que cette route permet de rejoindre, est essentiellement tournée vers le tourisme. Les mouvements pendulaires doivent donc y être réduits. Le trafic est susceptible d'être plus important en fin de semaine l'été (départ et arrivée des vacanciers).

A noter que le trafic moyen journalier sur la RT10 (ex RN198) était de 10532 véhicules en 2014 sur son tronçon permettant la desserte de la Marine de Bravone (Source : Observatoire régional des transports de la Corse).



Figure 16: Organisation du réseau routier autour de la zone d'étude (Source: Géoportail de l'IGN)

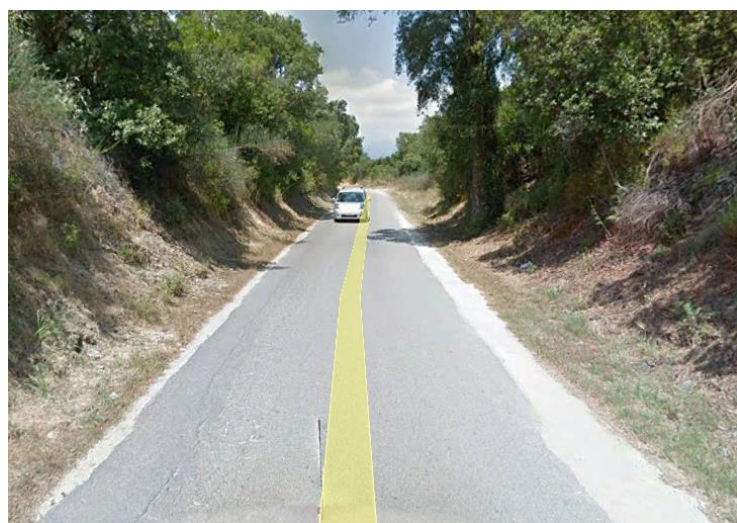


Figure 17: Photo de la RD 617 aux abords de l'aire d'étude (Source : GoogleEarth)

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

4.4 Équipements

Entre la RT10 et la Mer Méditerranée, Linguizzetta compte plusieurs équipements s'articulant autour de cet axe routier et de la Marine de Bravone.

- 2 écoles primaires à 1 km à l'est,
- 1 centre équestre à 1,6 km au sud-est,
- 1 stade à 1 km à l'est,
- 1 annexe de la mairie à 1,3 km à l'est,
- 1 station d'épuration de Linguizzetta, dédiée au traitement des eaux usées issues de la Marine de Bravone, à 140 m à l'ouest de l'aire d'étude (capacité 8000 EH, charge maximale entrante 2190 EH en 2017).

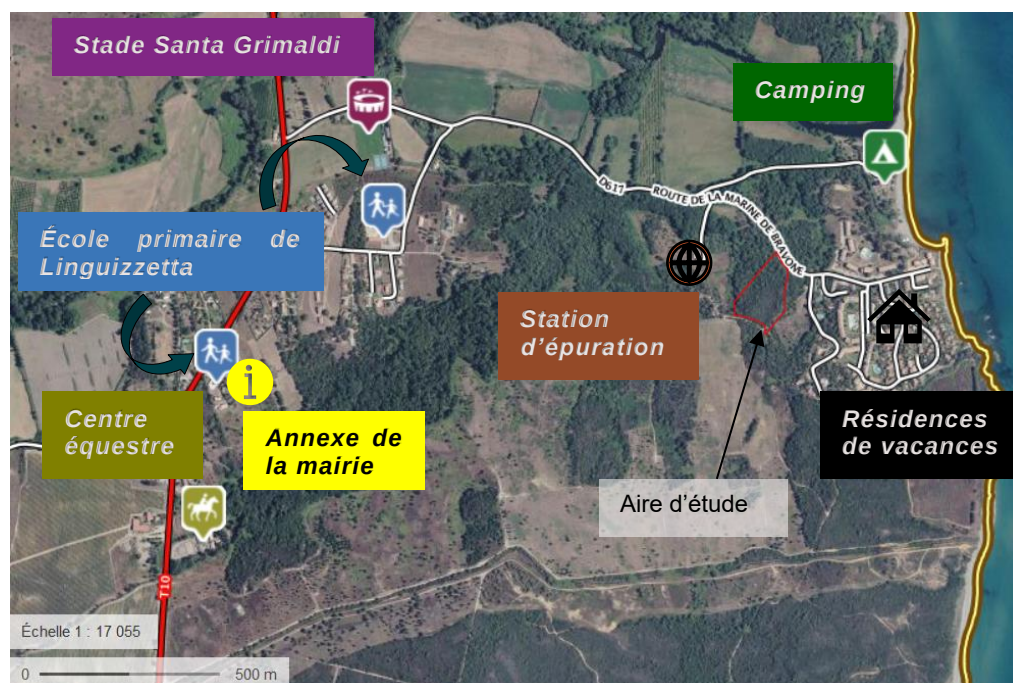


Figure 18: Équipements en place autour de l'aire d'étude (Source : Géoportail de l'IGN)

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

4.5 Urbanisme

4.5.1 Schéma de Cohérence Territorial

La commune de Linguizzetta s'inscrit dans la Communauté de Communes de l'Orient. Aucun SCOT n'est actuellement prescrit ou en cours d'élaboration sur ce territoire.

4.5.2 Document d'urbanisme communal

La commune de Linguizzetta est concernée par un **Plan Local d'Urbanisme** approuvé en dernière modification en 2012.

Zonage et règlement

La zone de projet se situe en **zone urbanisée UCa**. Elle correspond à une zone principalement résidentielle de moyenne densité.

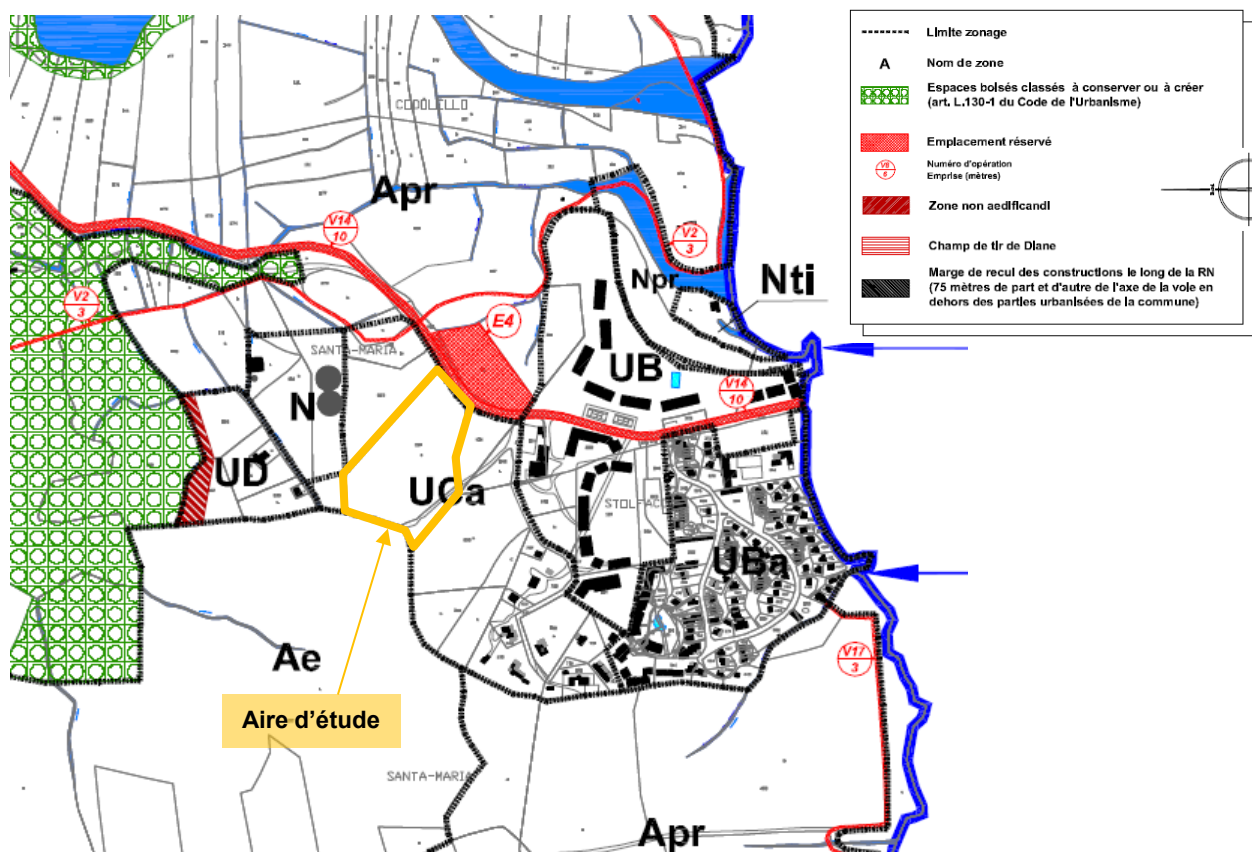


Figure 19 : Extrait du PLU de Linguizzetta (Source : Site internet de la commune).

Sur ce secteur, plusieurs utilisations sont interdites :

- les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement autres que celles visées à l'article UC 2,
- les affouillements et exhaussements de sol autres que ceux visés à l'article UC 2,
- les nouvelles constructions à usage agricole,

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

- l'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières ainsi que toute exploitation du sous-sol,
- les terrains de camping, caravanning et de stationnement de caravanes,
- les habitations légères de loisirs et les résidences mobiles de loisirs,
- les Parcs Résidentiels de Loisirs (PRL) et les villages de vacances,
- aucune occupation ou utilisation du sol dans les périmètres de zone non aedificandi portés aux documents graphiques n'est autorisée,
- les constructions à usage industriel.
- les constructions à usage d'entrepôts commerciaux autres que celles visées à l'article UC 2.

Emplacements réservés

Le parcellaire de projet n'est directement concerné par aucun emplacement réservé identifié au PLU de Bravone (cf. figure ci-avant)

A noter que la RD617 qui longe sa partie nord est grevée d'un emplacement réservé visant le redimensionnement de cette voirie.

Espaces boisés classés

Aucun EBC n'est en place sur l'aire d'étude (voir Figure 19 : Extrait du PLU de Linguizzetta (Source : Site internet de la commune).

Le projet d'un programme immobilier n'est pas incompatible avec le PLU dans la mesure où le projet répond aux obligations en matière de réseaux, de disposition d'implantation et respecte les servitudes.

4.5.3 Servitudes d'utilité publique

Au regard des données consultables sur internet, aucun Plan de Prévention des Risques n'est aujourd'hui en vigueur sur la commune. Aucune canalisation de Transport de Matières Dangereuses n'est également identifiée, ni aucun périmètre de monuments historiques.

4.6 Santé – Cadre de vie, environnement sonore

Aucune source d'émissions sonores particulière n'est identifiée aux abords de l'aire d'étude immédiate.

A noter que la RT10, à 1,2 km à l'est de l'aire d'étude, fait l'objet d'un classement sonore départemental. En catégorie 3 dans la traversée de Linguizzetta, un périmètre de 100 m de part et d'autre de l'infrastructure sous l'influence sonore de celle-ci. De par la distance, l'aire d'étude n'est pas influencée par ce bruit.

Ainsi le secteur d'implantation n'apparaît pas particulièrement soumis à des nuisances sonores.

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

5 Patrimoine et paysage

Sources : Atlas des Patrimoines – données Haute-Corse

 L'analyse de ce compartiment de l'environnement a été réalisée sur la base des données bibliographiques disponibles.

5.1.1 Vestiges archéologiques

L'aire d'étude immédiate intercepte la zone de sensibilité archéologique de la plaine de Linguizzetta, en lien avec la préhistoire, ainsi que les périodes antiques et médiévales.

L'aire d'étude immédiate intercepte une zone de sensibilité archéologique.

5.1.2 Monuments historiques

Aucun monument historique n'est présent sur ou à proximité de l'aire d'étude. Le monument historique le plus proche est l'église de Linguizzetta à près de 10 km.

Aucun périmètre de protection de monuments historiques n'intéresse l'aire d'étude immédiate ou ses environs.

5.1.3 Sites classés et inscrits

Aucun site inscrit ou classé n'intéresse l'aire d'étude immédiate. Dans l'aire éloignée, un site inscrit « *Etang de Diane et ses abords* » et un site classé « *Etang de Diane* » sont référencés. Il est localisé à 3,5 km au sud de l'aire d'étude immédiate.

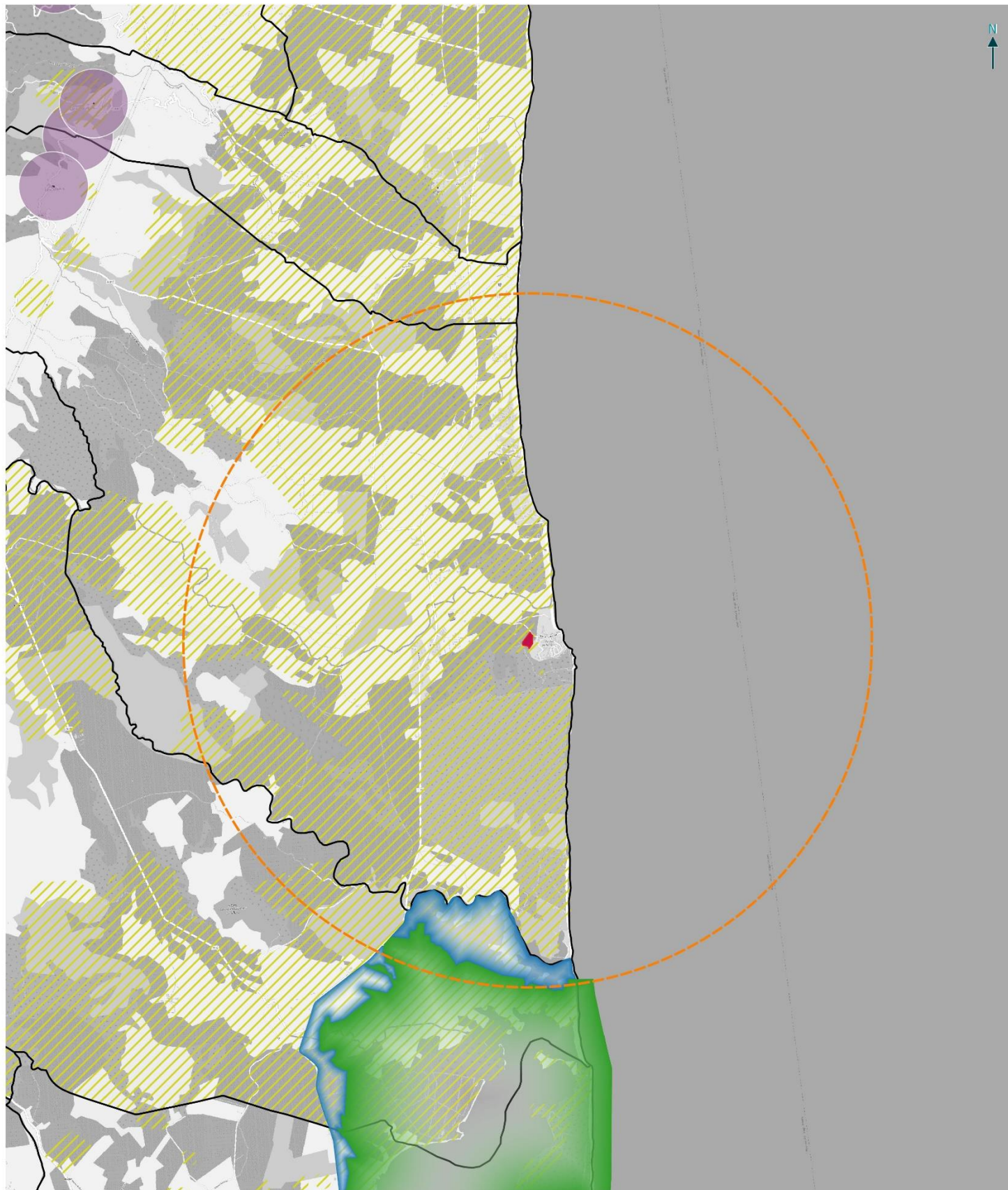
Aucun site inscrit ou classé n'intéresse l'aire d'étude immédiate ou ses environs.

5.1.4 Unités paysagères

L'Atlas des paysages de la Corse situe l'aéroport dans l'ensemble paysager des Plaines Orientales et, plus précisément, dans l'unité paysagère de la plaine de Bravona. Appuyée sur les contreforts de la Catagniccia et du Bozziu, la plaine de Bravona Alesani se caractérise par l'existence d'un système de collines, constitué de dépôts du Miocène remaniés par les cours d'eau. Il en résulte une topographie plus mouvementée que dans la plaine d'Aleria mitoyenne, mais aussi une occupation du sol plus morcelée et des paysages moins ouverts. La présence des micro-reliefs atténue la force des versants, en même temps qu'elle raccourcit les champs visuels.

Une activité d'élevage se perpétue au pied des versants. Dans les collines, des vignes et des vergers occupent les parties planes et les pentes les plus douces. La végétation naturelle reprend ses droits sur les collines et le long des cours d'eau.

Sauvage au nord d'Alistro, le littoral est ponctuellement urbanisé au sud. Ces éléments forment autant de points d'appel pour le tourisme balnéaire. La présence de zones humides et du champ de tir de la Diana contiennent cette urbanisation, en préservant de grandes fenêtres naturelles ouvertes sur la mer. Derrière les plages, les vignes animent le moutonnement des dunes fixées.



Eléments du patrimoine

Projet d'aménagement d'un
ensemble résidentiel « Les Jardins
de la Mer »

- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Site classé
- Site inscrit
- Périmètre de protection - Monument historique
- Zone de sensibilité archéologique
- Limites communales

0 1 2 km

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

6 Boisements

Source : Note défrichement BIOTOPE, juillet 2018

Enjeux identifiés		
Type d'enjeu	Description	Niveau de l'enjeu
Enjeu écologique	Il s'agit d'une futaie irrégulière de Chêne liège. Ce peuplement de Chêne liège spontané est soumis à une dynamique naturelle mais a fait l'objet d'un récent débroussaillage du sous-bois, ne conservant désormais que quelques Chêne liège sur pied d'un seul brin. Le couvert arboré est lâche (recouvrement environ 40%, comptant des arbres d'une dizaine de mètres de hauteur). Le sous-bois, entièrement débroussaillé, se restreint désormais à quelques buissons épars issus de rejet de souche (recouvrement : 20% et hauteur 0,80m et 1m) accompagnés d'une strate herbacée (recouvrement : entre 60 et 70%). Il s'agit d'une végétation pionnière de reconquête forestière. Les matériaux de coupe sont restés sur place. Les buissons sont des espèces constitutives du maquis (<i>Phillyrea angustifolia</i>, <i>Myrtus communis</i>, <i>Arbutus unedo</i>, <i>Pistacia lentiscus</i>, <i>Lavandula stoechas</i>, <i>Erica arborea</i>, <i>Cistus salviifolius</i> et des plantules de <i>Cistus monspeliensis</i>). La strate herbacée quant à elle mélange des espèces subnitrophiles qui témoignent d'une perturbation récente du milieu (<i>Conyza</i> sp., <i>Dittrichia viscosa</i>, <i>Solanum nigrum</i>, <i>Daucus carota</i>, <i>Piptatherum miliaceum</i>, <i>Xanthium italicum</i>, <i>Hypericum perforatum</i>...) et des espèces de pelouses siliceuses du <i>Tuberaria guttata</i>, à tendance plus oligotrophe (<i>Silene gallica</i>, <i>Pulicaria odorata</i>, <i>Brachypodium retusum</i> et <i>Briza maxima</i>). Ce boisement revêt d'un caractère naturel et sert de support en tant que zone refuge pour la faune locale. La zone d'étude s'inscrit dans l'aire de présence de la Tortue d'Hermann. En outre, la zone d'étude s'insère dans une mosaïque de milieux qui est favorable à l'espèce. Les lisières sont favorables aux reptiles (Couleuvre verte et jaune, Lézard tyrrhénien et Lézard des ruines) Ces boisements constituent probablement un site de nidification pour les oiseaux forestiers. Le Milieu royal peut exploiter la zone d'étude.	Moyen
Enjeu social	Ce boisement n'est pas voué à accueillir du public. Il s'agissait auparavant d'une végétation de matorral (végétation compacte, très embroussaillée, « hostile »), désormais ouvert, ce boisement n'est pas parcouru par des sentiers de randonnée qui rend la fréquentation du site peu probable.	Très faible
Enjeu économique	Ce boisement est constitué par une futaie irrégulière très éparse composée d'arbres d'une hauteur comprise entre 6 et 10m. Les arbres sont d'âges et de classes de diamètres sensiblement identiques.	Faible

3 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Enjeux identifiés		
Type d'enjeu	Description	Niveau de l'enjeu
	Il s'agit principalement de moyen bois. Aucune activité sylvicole ni économique n'a été identifiée (hormis d'anciennes traces de « levée de liège »)	
Surface boisée retenue		1,6 ha

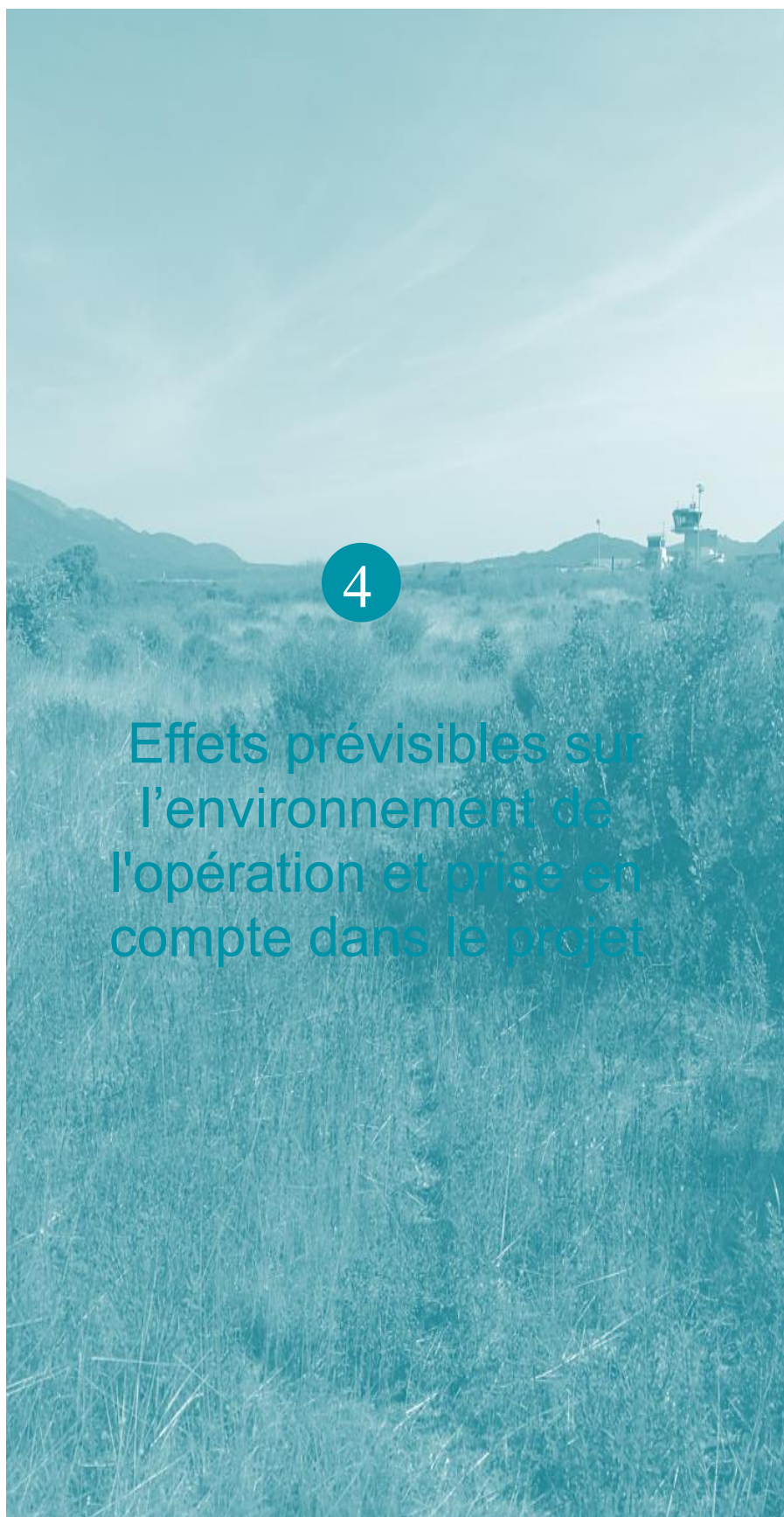
Cette suberaie représente un enjeu écologique moyen qui repose sur une fonctionnalité écologique satisfaisante pour la faune locale (zone refuge, site de nidification etc.). Son intérêt social est limité. Enfin le peuplement présente un volume peu important pour une éventuelle exploitation économique.



Figure 21 : Illustration des boisements présents : Futaie irrégulière de Chêne liège, très ouverte.

Au sens de l'Inventaire Forestier National (IFN), l'ensemble de la zone d'étude est considéré en état boisé sur une surface de 1,6 ha et au titre de la réglementation et du Code forestier.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet



4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

1 Rappel du projet envisagé

Le présent projet s'inscrira dans la continuité de la Marine de Bravone et émanera à la construction de :

- 5 bâtiments en R0 à R+1 avec un total de 12 logements
- 18 villas individuelles
- 60 places de stationnements dont 3 PMR
- 27 piscines.

Ce chantier est planifié pour une durée prévisionnelle de 18 mois. L'ensemble des installations de chantier et des déplacements seront cantonnés aux surfaces imperméabilisées existantes et à la zone d'implantation du projet. Aucun travaux de nuit n'aura lieu. Les parties suivantes présentent les incidences pressenties au regard des éléments fournis et les mesures intégrées au projet.

2 Prise en compte des effets sur l'environnement en phase d'aménagement

La phase travaux traitée ici concerne des travaux de défrichage, de terrassement, de construction de bâtiments, d'aménagement de voirie et de mise en œuvre d'aménagement paysager.

2.1 Le milieu physique

La stabilité des sols

Les opérations projetées nécessiteront des opérations de terrassement qui auront pour objectif de créer une voie d'accès et des voies de circulation, des bâtiments et des piscines. Les terrassements seront importants et amèneront à des modifications de la topographie.

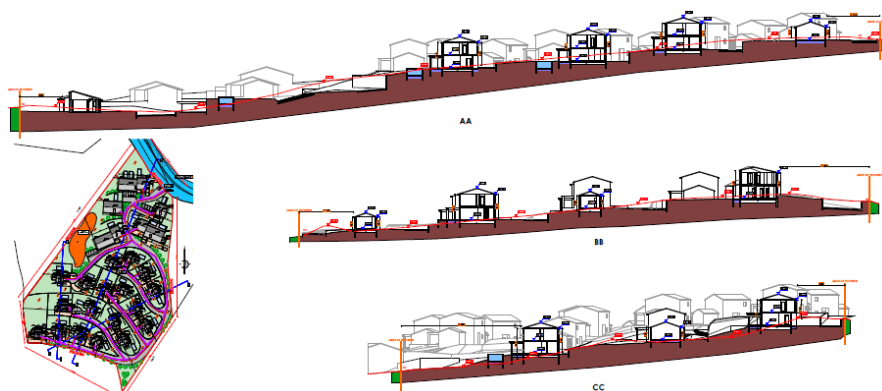


Figure 22 : Coupe des aménagements prévus - en rouge topographie actuelle (Source : CORSEA PROMOTION 12).

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

L'objectif affiché sera de tendre vers une balance déblais/remblais nulle et de faire en sorte que les bâtiments s'incrémentent dans la pente. En cas de balance déficitaire, les apports de terre proviendront autant que possible de carrière à proximité. De même, si des déblais devaient être évacués, ils devront l'être dans un centre de traitement adapté à leur état. Lors de cette phase, la topographie du site sera modifiée localement.

La qualité des sols et des eaux

La circulation, le stationnement, l'utilisation et l'entretien des engins de chantier, ainsi que le stockage de carburant et autres entraînent des risques de pollution accidentelle des eaux et du sol (ex :déversement accidentel d'huiles ou de carburants). CORSEA PROMOTION 12 mettra en œuvre des modalités de travaux visant à réduire considérablement ce risque, au travers de la bonne conduite en phase chantier, notamment vis-à-vis de la prévention contre les pollutions avec l'établissement d'un cahier des charges environnementales qui précisera notamment de :

- L'installation de la base de chantier se fera sur un secteur aménagé. Le **stationnement et l'entretien des engins et le stockage de carburant** sera évité sauf s'ils sont installés sur une **zone étanche** et/ou bénéficiant d'un dispositif de traitement adapté avant rejet dans le milieu ;
- La **mise en œuvre des dispositifs** spécifiques pour écarter tout risque de départ de produit du ciment et de bitume vers le sous-sol ;
- **Aucune aire de lavage des bétons ou des engins ne sera réalisée en dehors d'une zone étanche aux écoulements ou avec un système de traitement**, il en est de même pour le ravitaillement en carburant . ;
- En cas de fuite accidentelle de produits polluants, les intervenants sur le chantier disposeront de **moyens de faire circonscrire rapidement la pollution** générée par les entreprises de travaux (par épandage de produits absorbants (sable) ; et/ou raclage du sol en surface et transport des sols pollués vers des sites de traitement agréés ; et/ou par utilisation de kits anti-pollution équipant tous les engins ; le transport des produits souillés sera mené conformément aux procédures communiquées par le fournisseur.).

A noter qu'à ce stade du projet, il n'est pas prévu de pompage des eaux souterraines en phase travaux. Aussi, il n'est pas envisagé d'incidences quantitatives sur la nappe.

La probabilité de survenue d'une pollution en phase chantier est faible puisqu'elle relève principalement d'un événement accidentel. Les incidences quantitatives sur les eaux souterraines sont également négligeables puisqu'il n'est pas prévu de pompage. Une fois le chantier finalisé, les conditions d'écoulement locales seront modifiées.

2.2 Les risques majeurs

Le principal risque de la zone de projet concerne le risque incendie. Les travaux respecteront les dispositions réglementaires de prévention et de lutte contre le feu. Des mesures destinées à empêcher ou à limiter la propagation d'un incendie pourront être adoptées à la demande du SDIS qui sera informé des présents travaux.

La probabilité d'un déclenchement d'incendie reste faible et serait le résultat d'une négligence.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

2.3 Le milieu naturel : prise en compte de la biodiversité locale

Le projet s'intègre en bordure d'urbanisation dans un contexte relativement naturel mais dont l'intérêt pour la biodiversité est limité. Les incidences, hors mesures, sont donc limitées. Toutefois, pour prendre en compte les quelques espèces potentiellement présentes à enjeu, CORSEA PROMOTION 12 a intégré des mesures pour avoir un projet avec des incidences négligeables. Ainsi, CORSEA PROMOTION 12 s'engage à s'assurer d'un chantier et d'un projet respectueux de l'environnement, notamment via l'application d'un certain nombre de mesures/actions soit intégrées dans la conception du projet, soit à mettre en œuvre avant et pendant la phase chantier mais également durant la phase d'utilisation. Elles sont présentées ci-dessous :

2.3.1 Maintien et renforcement d'une trame végétalisée et de la perméabilité de la faune locale

Afin de permettre la circulation, le maintien et l'installation d'espèces au sein de la zone, plusieurs mesures doivent être prises en phase de conception du projet :

- 1) Maintien, renforcement ou mise en place d'une trame végétalisée au sein de la zone composée d'espèces végétales locales et adaptées (espèces autochtones) entre les zones aménagées et les lots, le long des voiries... afin de permettre le déplacement, voire le maintien de la faune locale. Une partie des espaces végétalisés de la zone du projet devront être ainsi conservée le plus naturel possible, sans travaux ni interventions. Ils seront protégés dans le cadre du cahier des charges des travaux et du cahier des prescriptions architecturales et paysagères annexé.
- 2) Afin d'éviter l'introduction d'espèces exotiques, le choix de la palette végétale utilisée pour la création d'espaces verts est essentiel. A ce jour, cette palette n'a pas été définie. Néanmoins, celle-ci devra être composée d'espèces végétales naturellement présentes localement (espèces autochtones). Ceci aura aussi comme avantages de garantir une bonne reprise des végétaux (espèces adaptées) et de limiter la consommation en eau (espèces rustiques). Il est donc préconisé de réaliser des bandes enherbées (pelouse de type méditerranéen à brachypode rameux) dans les espaces verts qui seront ponctuées de quelques arbustes de type maquis (ex. pistachier, Ciste de Crète, Ciste de Montpellier, Ciste à feuilles de sauge, arbousier commun, Myrte commun, Prunelier, Aubépine etc.). Les alignements d'arbres, seront constitués de chênes verts, chênes lièges, chênes pubescents, oliviers et ou amandiers (liste non exhaustive). NB : les variétés horticoles d'espèces autochtones sont aussi à éviter.
- 3) Planter des haies le long des voies de circulation et des espaces naturels à conserver afin des préserver de la perturbation en provenance de la zone construite. Ceci a pour intérêt de créer des structures « guides » pour la faune (chauves-souris notamment) et, la nuit, de limiter la nuisance lumineuse en provenance des bâtiments (effet masquant).

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

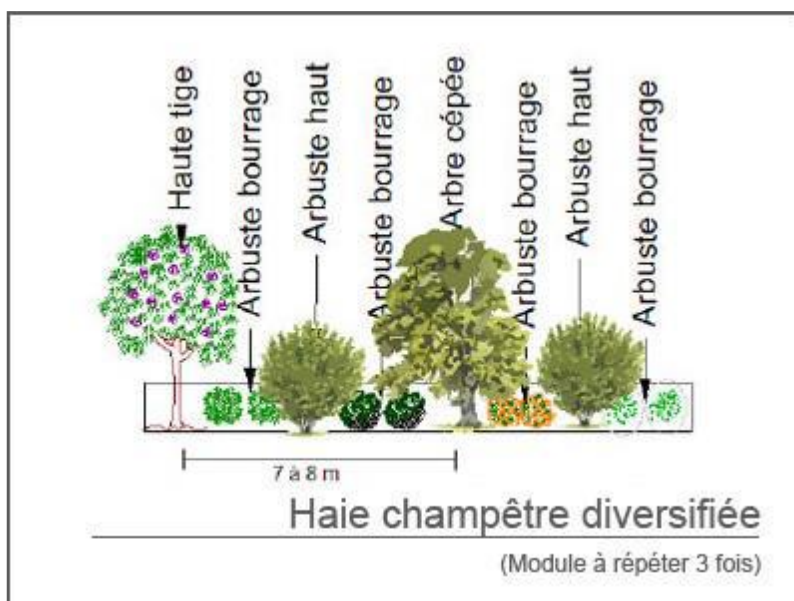


Figure 23 : Caractéristique d'une haie champêtre.

- 4) Ne pas installer d'éclairage le long des espaces conservés naturels ni autour du périmètre du projet pour permettre à ces espaces de jouer pleinement le rôle de corridor écologique en particulier pour les chiroptères au niveau des zones conservées boisées.
- 5) Si le choix des rétentions en terme de pluvial se porte sur des bassins extérieurs alors ceux-ci seront adaptés avec un fond naturel en terre (plutôt que bétonné) et des berges en pente douce. Les abords seront végétalisés avec des haies d'essences locales.
- 6) Les parcelles du lotissement seront séparées :
 - soit par des haies végétales reprenant les principes énoncés auparavant ;
 - Soit par des murs ou grillages. Ceux-ci, afin de permettre la circulation de la petite faune, devront alors présenter des trous réguliers en leur sein au niveau du sol, de l'ordre de 30 à 40cm de large et 20 à 30cm de haut, et ce, tous les 5m au moins.
- 7) Evaluer la faisabilité de mesures d'accompagnement au sein de celles-ci pour favoriser le maintien/ la recolonisation des espèces locales au sein de l'aménagement et sur ses proximités, telles que :
 - Tas de pierres pour les reptiles dans des endroits bien choisis cohérents avec la trame végétalisée,
 - Création d'îlot de vieillissement dans les zones boisées conservées naturelles,
 - Pose de niochirs pour les oiseaux et les chiroptères (en attendant que les arbres vieillissent).

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

2.3.2 Choix d'un type éclairage minimisant l'impact et extinction des lumières non nécessaires aux activités la nuit

L'éclairage public nocturne présente des impacts sur différents groupes, en perturbant la « trame noire », et notamment les chiroptères, qui peuvent être gênés par cette lumière, ou au contraire être attirés dans ces secteurs, souvent plus accidentogène (circulation par exemple), du fait de la présence d'insectes eux-mêmes attirés par la lumière. Afin de réduire l'impact lumineux, les lampadaires utilisés renverront à 100% la lumière vers le sol (cf. schéma ci-dessous). Les ampoules au sodium seront privilégiées (ils attirent moins les insectes que l'éclairage classique à vapeur de mercure (production d'UV)). Seront utilisées des projecteurs avec ampoules parfaitement protégées (pas de halo). Les lumières seront éteintes la nuit sur l'ensemble de la zone, hors secteurs et horaires durant lesquelles il pourrait y avoir des nécessités liées à la sécurité ou la réglementation. En cas de besoin, l'éclairage pourra également être activé par détecteurs de mouvements.

Trois grandes catégories d'éclairage

© 2002 The University of Texas McDonald Observatory

Bon



- éclairage le plus efficace
- dirige la lumière là où c'est nécessaire
- l'ampoule est masquée
- réduit l'éblouissement
- limite l'intrusion de la lumière vers les propriétés voisines
- aide à préserver le ciel nocturne

Mauvais



- gaspille l'énergie et renvoie la lumière vers le ciel
- provoque l'éblouissement
- l'ampoule est visible
- gêne le voisinage

Très mauvais



- gaspille l'énergie et renvoie la lumière vers le ciel
- provoque l'éblouissement
- gêne le voisinage et en plus...
- mauvaise efficacité de l'éclairage
- gaspillage très important

Figure 24 : Schéma des différents faisceaux de candélabres.

2.3.3 Prise en compte de la présence potentielle de la Tortue d'Hermann

Maîtrise de l'emprise travaux

Cette mesure vise à exclure de la zone de travaux toute zone non nécessaire aux travaux, et les travaux eux-mêmes prendront place à l'intérieur de la zone d'étude, sans en sortir, et si possible, en minimisant au maximum leur emprise au sol.

Autant que possible, la zone de chantier sera réduite au minimum nécessaire. Pour cela, un **balisage strict** par la mise en place d'une clôture autour de la zone de chantier, des zones de vie et des aires de retournement d'engins est nécessaire.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

Plan de sauvetage de la Tortue d'Hermann

Des individus de Tortues d'Hermann pouvant se trouver sur le site, la mise en place d'un plan d'évitement et de sauvetage des tortues présentes sur la zone des travaux est prévue ainsi que le suivi d'un calendrier adapté pour la réalisation des travaux. Ce plan sera suivi par un écologue.

➤ **Débroussaillage adapté**

Un débroussaillage manuel sur la future emprise des travaux, à une hauteur d'environ 30 centimètres, sera effectué pour faciliter le repérage des tortues par la suite. Il peut être réalisé durant la période estivale (juillet à août) où l'espèce ralentit son rythme et se trouve plutôt au niveau de zones fraîches et ombragées, ou en période hivernale. La plupart des habitats du site (à l'exception des contours du site) étant assez favorable à l'espèce, et celle-ci étant présente en densité notable à proximité du site, il est ainsi assez peu probable qu'il y ai des individus à cette période-là.

➤ **Pose de clôtures « anti-tortues »**

Il est préconisé de prévoir une clôture, d'une hauteur d'environ 1 m, à mailles fines sur les parties basses et accrochées au sol de façon aussi imperméable que possible (si possible enterré d'une vingtaine de cm), pour la délimitation de l'emprise des travaux. Il faudra s'assurer que la clôture reste hermétique jusqu'à la fin des travaux. Elle sera retirée au terme des travaux.

Lors de la pose des clôtures, un herpétologue devra être présent afin de s'assurer de l'absence de tortues avant le passage des engins.

La pose des clôtures sera ainsi réalisée en période où les tortues sont encore actives de façon à pouvoir les repérer plus facilement (mois de septembre-octobre) ou en période hivernale.



Clôture de la zone de chantier

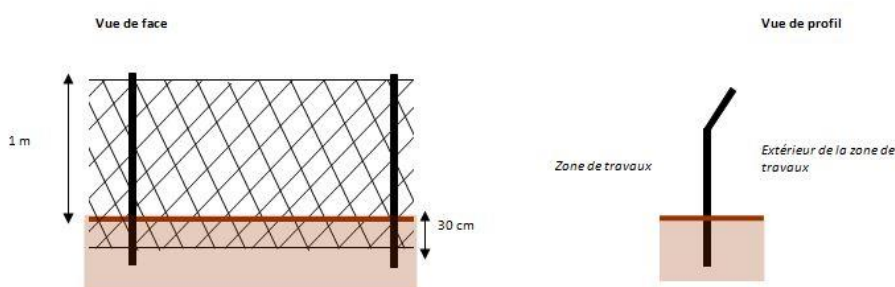


Figure 25 :Schéma d'une clôture « anti-tortue »

➤ **Prospection et évacuation des individus de Tortue d'Hermann**

Avant de réaliser le défrichage complet du site, l'ensemble des tortues, s'il y en a, doit être évacué. Les prospections auront lieu immédiatement après la pose des clôtures durant les mois de septembre ou octobre, périodes où les tortues sont encore actives ou alors au printemps (mai/juin). Le site sera parcouru durant 3h, entre 9h et 13h (à condition d'avoir des températures ne sortant pas des extrêmes de 20° et 30°, et d'avoir un temps ensoleillé avec un vent plutôt

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

faible). Les personnes responsables de l'évacuation des tortues devront posséder une autorisation de capture d'espèces protégées.

Pour chaque individu capturé, les informations suivantes seront notées : la taille, le genre, l'âge approximatif, d'éventuels signes distinctifs et la position GPS. Les individus capturés seront ensuite relâchés de l'autre côté de la clôture.

➤ Choix des périodes d'intervention

Le tableau ci-dessous présente les périodes durant lesquelles réaliser les différentes étapes, en fonction des différentes espèces.

Tableau 3 : Périodes favorables d'un point de vue environnemental et phasage des travaux

Mois année	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Étape 1 : Débroussaillage adapté pour la Tortue d'Hermann (strate arbustive et herbacée seulement, à une hauteur minimale de 30cm)												
Étape 2 : Mise en place d'une clôture autour de la zone de travaux pour la Tortue d'Hermann avec accompagnement par un herpétologue pour évacuer d'éventuelles tortues sur le tracé de la clôture												
Étape 3 : Recherche des tortues à l'intérieur de la zone balisée et évacuation												
Étape 4 : Démarrage des travaux (défrichage) à l'automne quand les reptiles sont encore actifs et peuvent fuir.												

Légende :

Vert : période favorable pour réaliser les travaux

Orange : Période acceptable pour réaliser les travaux

Rouge : Période à exclure pour les travaux

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

2.3.4 Adaptation du calendrier d'intervention aux enjeux écologiques

Des travaux menés entre novembre et février permettront d'éviter la période de nidification des oiseaux (espèces protégées), la période de végétation des plantes (période de production des graines) et la période d'activité des insectes, des reptiles et des amphibiens ainsi que la période de reproduction, de mise bas et d'élevage des jeunes de certaines espèces de chiroptères qui peuvent gîter dans potentiellement dans des vieux sujets de chêne pubescents (pipistrelles). Cette période permet également de se situer en dehors du pic de reproduction de petits mammifères (Hérisson d'Europe) Les périodes les plus sensibles s'étendent de mars à août, de plus, les reptiles ont une reprise d'activité de septembre à octobre.

Défrichement / Abattage des arbres : L'abattage des arbres et le débroussaillage nécessaires à la mise en place du projet devront avoir lieu en hiver (même si les travaux de construction se déroulent plus tard). Avant cette opération, un écologue effectuera un pointage des arbres (Cf. Chapitre 2.3.7)

La Tortue d'Hermann constitue une contrainte particulière vis-à-vis de la période de travaux et de la technique employée afin d'éviter la destruction d'individus. Les travaux de défrichement permettront de repérer plus facilement les individus pendant la phase de capture des individus pour leur évacuation. Le défrichement interviendra en amont de la phase de prospections des individus. Le calendrier proposé dans la mesure pour la Tortue d'Hermann est le plus efficace, mais un calendrier décalé peut également être adapté à la situation. Il est présenté ci-après.

- Défrichement manuel : en hiver, entre novembre et mars ;
- Capture des individus : Les prospections auront lieu entre avril et juin, pendant la phase d'activité de l'espèce afin de pouvoir la repérer et l'évacuer du site de travaux.

Terrassement, aménagement, construction : Le terrassement, l'aménagement et la construction auront lieu après l'évacuation de l'ensemble des individus de Tortue d'Hermann. Aucune intervention d'engin lourd ne doit avoir lieu sur la zone, à quelque période que ce soit, avant l'évacuation des tortues du site. L'enlèvement des produits du défrichement et d'abattage encombrant ou lourds sera donc réalisé au moyen d'engins légers.

Une fois le sol rendu défavorable, les travaux de constructions pourront se dérouler sur une période plus longue.

Le tableau suivant indique les périodes de travaux préconisées :

Calendrier des travaux												
	Janv	fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aou	Spt	oct	nov	dec
Défrichement manuel pour repérage des individus de Tortue Hermann												
Prospection et évacuation des individus de Tortue d'Hermann de la zone de travaux												
Travaux de terrassement												
Construction												

Ce qui permettra également de minimiser la destruction d'individus de mammifères (hérisson d'Europe) qui sont mobiles à cette période et peuvent fuir la zone de travaux.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

Cette mesure est à imposer à la maîtrise d'œuvre au moment où le porteur du projet le sélectionnera. Il reviendra ensuite au maître d'œuvre d'intégrer cette contrainte dans la planification du chantier. Les travaux de nuit seront proscrits.

2.3.5 Balisage des zones d'emprise

Une délimitation stricte des emprises sera mise en œuvre lors des phases chantier et devra être respectée.

2.3.6 Modalités d'intervention spécifiques vis-à-vis des espèces invasives.

Un réarpayage avant travaux sera réalisé par un écologue pour identifier les espèces potentiellement présentes. La réalisation de travaux est potentiellement une source de contamination, aussi des modalités de travaux seront prises : un lavage des engins et outils avant la venue et au départ du chantier sera réalisé. Les travaux n'auront pas pour objectif de traiter cette problématique. Toutefois, elles nécessiteront des modalités de traitement spécifiques qui seront établies par un écologue en phase préparation et mise en œuvre en phase chantier (ex : pour les cannes de Provence qui doivent être terrassées, un arrachage des cannes sur 80 cm à 1 m de profondeur pour prendre les rhizomes a lieu préalablement. Les matériaux ainsi enlevés seront soit enterrés (profondeur de 1,5 m/2 m) ou évacués dans un centre de traitement adapté).

2.3.7 Modalités d'intervention concernant la présence potentielle de Grand Capricorne dans les vieux arbres et de gîtes arboricoles concernant les chiroptères

Avant le démarrage de chantier, un écologue identifiera les arbres concernés par la présence de Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*). Ces arbres, une fois coupés seront déplacés en lisière du site vers les secteurs boisés. Ils seront laissés sur place (non débités ou débitage préconisé par l'écologue) ce qui permettra d'éviter de détruire les individus potentiellement présents qui pourront ainsi recoloniser les boisements alentours. De même, l'écologue pointera, si il y en a, les arbres utilisés comme gîtes par des chiroptères et proposera des mesures adaptées pour éviter la destruction d'individus.

2.4 Incidences sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation de sites Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'intersecte le site du projet. Seul un site se trouve à proximité, il s'agit de la ZSC FR9402014 « Grand herbier de la côte orientale ». Cette ZSC est un site entièrement marin, courant tout le long de la côte est de la Corse. D'une superficie de 43 079, il a été classé comme Zone Spéciale de Conservation depuis 2015. Elle se situe à près de 500m du projet, à l'est, dont il est séparé notamment par la marine de Bravone, zone urbanisée.

Le périmètre de cette ZSC intègre la majeure partie d'un herbier de posidonies (*Posidonia oceanica*) qui constitue un écosystème unique en Méditerranée en raison de sa surface et de son état de conservation. L'intérêt est renforcé par les échanges entre la zone de frayère et d'abri que constitue l'herbier, et les zones de nourrissage que sont les lagunes côtières de la Plaine Orientale.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

NOM DE L'ESPECE (FAUNE OU FLORE) préservé au titre de Natura 2000 (citée dans le FSD ou le DOCOB)		Présent sur la zone d'implantation du projet (O/N)	Présent dans la zone d'influence du projet (O/N) distance ?	Risque de détérioration /destruction de l'habitat de l'espèce (O/N) totale ou partielle ?	Risque de dérangement de l'espèce (O/N)	Mesures	Incidence à l'échelle du site Natura 2000 après application des mesures
HABITATS NATURELS							
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (9 908,17 ha)	NON	N (500m, séparé par une zone urbanisée)	NON	NON	/	NON
1120	Herbiers de posidonies (Posidonion oceanicae) * (22 831,87 ha)	NON	N (500m, séparé par une zone urbanisée)	NON	NON	/	NON
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (0 ha)	NON	N (500m, séparé par une zone urbanisée)	NON	NON	/	NON
REPTILES							
1224	Caretta caretta (1 - 5 Individus)	NON	N (500m, séparé par une zone urbanisée)	NON	NON	/	NON

Ainsi, la ZSC FR9402014 « Grands herbiers de la côte orientale » est à 500m du projet, dont il est séparé par la zone urbanisée de la marine de Bravone. L'éloignement du projet avec les sites Natura 2000, l'absence d'habitats relevant de la directive sur l'aire d'étude ainsi que les milieux différents qu'intéressent cette ZSC (la ZSC « Grands herbiers de la côte orientale » est un site marin) permettent de conclure à l'absence d'incidences sur les habitats et flore ayant justifié la désignation de ces deux ZSC fait de l'absence d'interaction entre le projet et ces sites. De même, concernant la faune, le site des Grands herbiers de la côte orientale est concerné par la Tortue Couanne (espèce annexe II). Cette espèce est une tortue marine. Aussi compte-tenu de l'éloignement du projet et des milieux différents, le projet n'aura pas d'incidence sur les populations de Tortues Couannes ayant justifié la désignation de ce site.

Les incidences du projet de création du projet sur les espèces ayant justifié la désignation des site Natura 2000 à proximité sont nulles que ce soit pour la destruction d'espèces, la dégradation ou la destruction d'habitats d'espèces ou le dérangement.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

2.5 Le patrimoine et le paysage

Pour rappel, l'enjeu patrimonial porte ici sur la présence de la zone de sensibilité archéologique de Linguizzetta. Ce classement peut laisser supposer la présence de vestiges dans le secteur. De fait, dans le cas où les travaux mettraient à jour des vestiges, ces derniers seraient arrêtés et les services de l'État compétents dans le domaine seraient sollicités pour prévenir tout dommage sur ce patrimoine. Il faut par ailleurs noter que le projet tend à s'appuyer sur la topographie locale et ainsi limiter autant que possible les besoins en déblais/remblais et donc les terrassements.



Conformément à la réglementation concernant le patrimoine, toute découverte, en cours de chantier, de vestiges pouvant intéresser l'art, l'histoire ou l'archéologie, sera immédiatement signalé (art. L531.14 du code du Patrimoine).

La durée du chantier (18 mois) et le nombre d'engins et d'ouvriers (en dizaine) seront relativement limités pour la réalisation de ces travaux. Les éléments arborés autour du site seront par ailleurs maintenus. L'incidence sur le paysage sera, de fait, limitée en phase chantier. **Le porteur de projet s'attachera à garantir la propreté de sa zone de travaux, ainsi que de la bonne remise en état des secteurs remaniés.** Une attention particulière sera portée à la bonne tenue de la zone de connexion avec la RD, point le plus visible du chantier pour les usagers alentours.

Au même titre que pour tout autre chantier, le paysage local sera modifié temporairement par la présence des engins de chantier et des ouvriers, stockages temporaires de matériel ou matériaux qui pourraient être nécessaires.

2.6 Le milieu humain

Les usages locaux et la commodité du voisinage

Le maître d'ouvrage s'engage à s'assurer d'un chantier respectueux de l'environnement, notamment via l'application d'un certain nombre de mesures/actions :

- **Déclaration d'intention de commencement de travaux** : qui permettra de s'assurer qu'aucune canalisation en place ne sera perturbée en phase de terrassement.
- **Sécurisation du chantier vis-à-vis des usagers et locaux** : Une signalétique informant des travaux en cours sera installée sur la RD617 avant le chantier dans les deux sens, .
- **Gestion des aires de chantier** : Une obligation de tendre vers un chantier propre, respectueux de l'environnement sera clairement édictée dans les futurs cahiers des charges qui permettront de sélectionner les entreprises de travaux. La gestion des déchets ainsi que l'entretien des zones de chantier y seront particulièrement abordés. Toutes les mesures destinées à limiter la poussière et la détérioration des abords du chantier seront prises par les entreprises dans le respect de l'environnement des secteurs traversés. Le chantier sera maintenu propre.
- **Minimisation des nuisances sonores** : La législation en vigueur relative à la limitation des niveaux sonores des moteurs des engins de chantier sera respectée. De plus, les travaux s'effectueront de jour, aux heures légales de travail.

Sans pouvoir se soustraire de toute gêne sur les usagers et le voisinage, les engagements pris par le porteur de projet tendent à encadrer au maximum son intervention pour en limiter l'impact sur ces derniers.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

Les infrastructures et les réseaux

Conformément au décret n°91-1147 du 14 Octobre 1991, **les demandes de renseignements (DR)** et aux **Déclarations d'Intention de Commencer les Travaux (DICT)**, préalable à la phase travaux à proximité de certains ouvrages seront mises en œuvre. Ainsi, les gestionnaires des domaines publics sur le territoire concernés par le projet seront prévenus des travaux à venir et intégrés à la démarche.

Le mise en place du raccordement pourra impacter temporairement les conditions de circulation le long des routes notamment départementales. Aucune coupure du trafic ne sera nécessaire pour la présente opération.

2.7 Les boisements

Outre les mesures en matière de biodiversité, dans le cadre de l'autorisation de défrichement de bois et forêts est subordonnée à l'exécution de certaines conditions dont celles de travaux de boisement ou reboisement ou d'autres travaux sylvicoles d'un montant équivalent. Il est également possible d'acquitter ces obligations en versant une indemnité au Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB). En effet, cette indemnité, qui a un caractère libératoire pour permettre le défrichement de parcelles en bois et forêts, résulte du choix du demandeur de s'acquitter de la compensation de défrichement par un versement à ce fonds plutôt que par une compensation en nature en boisant ou reboisant une surface correspondant à la surface défrichée.

L'évaluation de la compensation repose sur les différents intérêts présentés par le boisement. Compte-tenu de la vocation non sylvicole de la zone, du caractère spontané et inexploité des secteurs retenus et de l'intérêt faible à modéré des milieux d'un point de vue écologie et au titre de la loi LAAF d'octobre 2014, il est estimé que le défrichement doit faire l'objet d'une compensation de ratio 1. CORSEA PROMOTION privilégiera le versement d'une indemnité au FSFB.

3 Prise en compte des effets sur l'environnement en phase d'aménagement

En conditions normales d'exploitation d'une zone d'activité, des interventions d'entretien des parties communes (voiries, réseaux, espaces verts) pourra être nécessaires. Un règlement d'entretien de la zone sera édicté et les futurs propriétaires/locataires devront le respecter.

3.1 Le milieu physique

Après les travaux de construction, l'utilisation du lieu n'impliquera pas d'opérations ou d'activités induisant une modification de la topographie. De même, en phase d'exploitation, aucun prélèvement ou rejet d'eau souterraine n'est prévu à ce jour.

Le projet amènera à l'imperméabilisation d'environ 7000 m² de surface (2500 m² pour les bâtiments, environ 4000 m² pour la voirie et stationnement et environ 500 m² pour les piscines). Les eaux pluviales issues de cette imperméabilisation seront pris en charge par une aire de rétention située dans les parties basses du projet à l'est (Cf. partie orange du plan de masse).

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

Ce bassin sera aménagé de manière à avoir un système de traitement des polluants diffus pouvant se rencontrer sur le site. Le dimensionnement correspondra aux prescriptions édictées par les services de l'Etat.

De ce fait les incidences en matière de ruissellement pluvial seront prises en charge par les ouvrages de rétention. Ces derniers seront équipés d'un système de traitement des pollutions diffuses et accidentelles pouvant survenir en phase exploitation (uniquement liés à la présence de véhicules).

3.2 Les risques

Le projet, avec la mise en œuvre de systèmes de rétention adaptés, permettra de limiter les effets de cet imperméabilisation sur le risque inondation en aval.

Le risque ne sera pas absent sur les zones naturelles alentours, sachant que les départs de feux accidentels émergent souvent dans les lisières urbaines. Le projet est soumis à l'obligation de débroussailler fixée par le code forestier (art L.131-10) et par l'arrêté préfectoral n° 2013-071-2 du 12 mars 2013. Ces obligations seront intégrées aux mesures d'entretien du projet. Ainsi concernant le risque incendie, le projet améliore la situation en réduisant et en maîtrisant la biomasse du site en lisière de ce site. A savoir que les écobuages ne sont pas envisagés pour l'entretien des espaces verts. L'urbanisation de la zone réduit néanmoins le risque en lisière de la route. Au sein des bâtiments, des dispositions constructives sont intégrées au projet et permettent d'éviter la propagation d'un incendie à l'ensemble des installations électriques présentes (respect des normes de constructibilité). Bien que le risque incendie soit pris en compte dans la conception, la maintenance et l'entretien du projet, en phase d'utilisation, les bâtiments et le comportement des usagers du site peuvent être à l'origine d'un incendie.

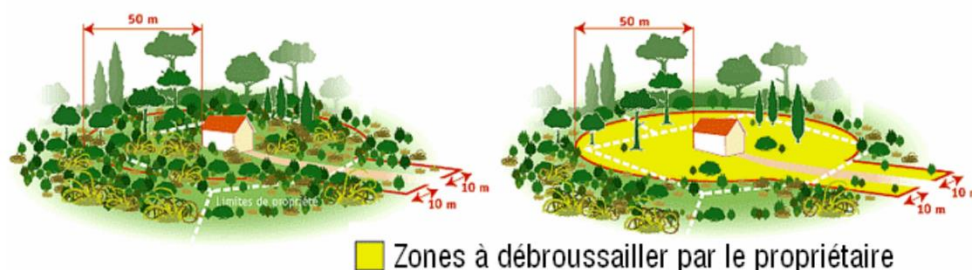


Figure 26 : Schéma du débroussaillage obligatoire (Source : DDTM Haute-Corse).

En fonctionnement normal, avec le respect des mesures réglementaires, l'aggravation des risques sont limités.

3.3 Le milieu naturel

Il est à noter qu'une fois bâties, la zone du projet sera soumise à obligation légale de débroussaillage autour des constructions. Sur les zones à débroussailler, cette action sera réalisée impérativement durant une période allant de novembre à mars. Durant cette période, la plupart des espèces faunistiques sont peu sensibles aux travaux : soit elles s'enfouissent (Tortue

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

d'Hermann), soit elles sont absentes (oiseaux nicheurs), soit elles peuvent fuir (amphibiens, reptiles...). Des recommandations supplémentaires permettront d'éviter et limiter tout impact de ce débroussaillage. Ce débroussaillage sera donc réalisé en période hivernale, à l'aide d'outils manuels (pas d'engins mécaniques), en laissant une hauteur de coupe d'au moins 20 à 30cm, et se fera depuis les zones construites vers l'extérieur, pour favoriser la fuite des espèces vers des zones refuges et non débroussaillées, avec des engins manuels (type débroussailleuse à bras).

Avec l'intégration de ces mesures, il n'est pas attendu d'impact particulier sur la flore, les habitats naturels ainsi que sur la faune, au sol comme en altitude, en phase d'exploitation.

3.4 Le milieu humain

Via cette nouvelle opération immobilière, le potentiel en population au sein de la Marine de Bravone se verra augmenter de près de 120 personnes (pour rappel, 30 logements sont prévus). Il faut rappeler que sur la commune, et notamment ce secteur, les logements sont essentiellement à vocation touristique. On comptait déjà près de 1700 résidences secondaires en 2015 sur le territoire communal, ce volume augmentera de près de 1,7 % avec cette opération. Au-delà, les 120 personnes supplémentaires représenteront moins environ moins de 5 % du nombre de lits sur la Marine de Bravone (sur la base d'environ 2500 lits disponibles en 2015).

Sans constituer une augmentation significative du nombre de logements secondaires sur la commune comme du nombre de lits sur la Marine de Bravone, il n'est pas à attendre d'augmentation importante de la sollicitation des ressources (eau potable notamment) comme des équipements en place (voirie, station d'épuration, ...). Toutefois, au regard du contexte existant (trafic, zone d'activité existante), ces incidences sont limitées. Les incidences de ces nouveaux habitants se feront ressentir essentiellement l'été, où l'activité touristique en Corse bat son plein.

Les incidences sur le milieu humain sont limitées.

3.5 Le patrimoine et le paysage

En phase exploitation, compte tenu de l'éloignement des éléments patrimoniaux, les incidences à prévoir sont nulles.

La localisation du futur ensemble immobilier en accroche directe à l'enveloppe urbaine existante de la Marine de Bravone, sans pour autant sous-entendre un élargissement important de celle-ci, va lui permettre de venir s'intégrer visuellement sans aboutir à des modifications substantielles du secteur. L'intégration de haies et d'espaces verts autour et au sein de l'opération viendra accompagner son intégration paysagère. De même, des recommandations en matière de façade et de modalités de construction seront mises en place pour avoir un projet cohérent d'un point de vue architecturale.

L'opération viendra compléter visuellement le quartier balnéaire existant. Un maintien d'une trame verte et des prescriptions architecturale permettront une meilleure insertion du projet dans son environnement.

5 Conclusion

Réalisation d'un ensemble
résidentiel « Les Jardins de la Mer
»- LINGUIZZETTA (2B)
CORSEA PROMOTION 12
Décembre 2018



5 Conclusion

L'aménagement de cet ensemble résidentiel permettra de créer 30 logements avec piscines ainsi qu'une voie de desserte et d'accès.

L'analyse environnementale du site a permis de d'ores et déjà prendre en compte une bonne partie des sensibilités locales dans la mise en place de ce projet. Ainsi :

- Une attention particulière sera portée à garantir la réalisation d'un chantier propre,
- Des bassins de rétention seront installés pour prendre en charge les écoulements pluviaux,
- Pour s'assurer de la bonne prise en compte des éléments d'intérêt écologique, il sera introduit des haies sur l'ensemble des lots et de la voirie,
- La planification des interventions sera adaptée, autant que faire se peut, au regard des périodes de sensibilité d'espèces présentes et des usages,
- Des modalités particulières d'intervention ont été définies pour éviter la dispersion des espèces invasives ponctuellement présentes aujourd'hui, pour limiter les effets sur les Grands Capricornes potentiellement présents lors du défrichement ainsi que pour les Tortues d'Hermann,
- Une intégration architecturale et la mise en œuvre de haies permettra de réduire l'incidence visuelle du projet,
- Tout au long du chantier, seront mises à disposition des moyens de prévention contre les pollutions chroniques et accidentelles, ainsi que de circonscription des éventuelles pollutions accidentelles,
- Le chantier sera sécurisé vis-à-vis des usagers et locaux.

Ainsi, avec la mise en œuvre de l'ensemble des mesures préconisées, les incidences de ce projet sur l'environnement seront limitées.

5 Conclusion

Réalisation d'un ensemble
résidentiel « Les Jardins de la Mer
»- LINGUIZZETTA (2B)
CORSEA PROMOTION 12
Décembre 2018



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr